

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT
CANTON DE LODÈVE

COMMUNE DE LODÈVE

EXTRAIT DU REGISTRE DES ACTES CONSEIL MUNICIPAL DU 14 OCTOBRE 2025

numéro
CM_251014_9

L'an deux mille-vingt cinq, le quatorze octobre,
Le Conseil municipal, dûment convoqué le huit octobre deux mille vingt-cinq, s'est réuni en session ordinaire, salle du conseil de l'Espace Marie-Christine BOUSQUET, sous la Présidence de Gaëlle LEVEQUE.

nombre de membres	
en exercice	29
présents	21
exprimés	28
vote	
pour	28
contre	0
abstention	0

Présents :

Gaëlle LEVEQUE, Ludovic CROS, Nathalie ROCOPLAN, Gilles MARRES, Monique GALEOTE, Ali BENAMEUR, Marie-Laure VERDOL, Isabelle PEDROS, Claude FERAL, Michel PANIS, Jean-Marc SAUVIER, Ahmed KASSOUH, Edith POMAREDE, Damien ALIBERT, David BOSC, Fadilha BENAMMAR KOLY, Thibault DETRY, Joana SINEGRE, Magali STADLER, Damien ROUQUETTE, Françoise CAUVY.

Absents avec pouvoirs :

Didier KOEHLER à Jean-Marc SAUVIER, Nathalie SYZ à Ludovic CROS, Fatiha ENNADIFI à Monique GALEOTE, David DRUART à Nathalie ROCOPLAN, Claude LAATEB à Joana SINEGRE, Christian RICARDO à Magali STADLER, Marie Pierre CAUMES à Damien ROUQUETTE.

Absente :

Izia GOURMELON.

OBJET :	Prise d'acte du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés par le Syndicat Centre Hérault pour l'année 2024
----------------	--

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), et en particulier :

- l'article L.1411-13 relatif à la transmission obligatoire au public du RPQS et de la délibération correspondante, pour les communes de plus de 3.500 habitants, dans les quinze jours et ce par voie d'affiche apposée,

- l'article D.2224-3 : « *Le conseil municipal de chaque commune adhérant à un établissement public de coopération intercommunale est destinataire du rapport annuel adopté par cet établissement.*

Dans chaque commune ayant transféré l'une au moins de ses compétences en matière d'eau potable ou d'assainissement ou de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés à un ou plusieurs établissements publics de coopération intercommunale, le maire présente au conseil municipal, au plus tard dans les douze mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné, le ou les rapports annuels qu'il aura reçus du ou des établissements publics de coopération intercommunale ci-dessus mentionnés. »

VU le décret n°2000-404 du 11 mai 2000 relatif au rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets,

VU la délibération n°2025-83 du Comité syndical du Syndicat Centre Hérault du 19 juin 2025, relative au rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés pour l'année 2024,

CONSIDÉRANT la présentation du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés du Syndicat Centre Hérault, annexé à la présente délibération,

Je certifie, sous ma responsabilité, le caractère exécutoire du présent acte et informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois, à compter de la notification : le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Où l'exposé de Ludovic CROS et après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- **ARTICLE 1 : PREND ACTE** de la présentation du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés du Syndicat Centre Hérault pour l'année 2024, annexé à la présente délibération,

- **ARTICLE 2 : DIT** que le présent acte sera transmis au service du contrôle de légalité, notifié aux tiers concernés, publié selon la réglementation en vigueur et inscrit au registre des actes.

Pour extrait certifié conforme au registre des actes.

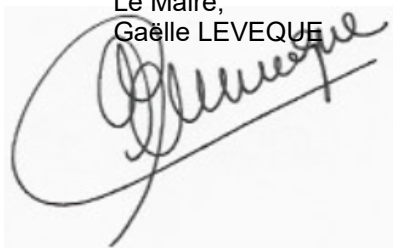
Signé électroniquement par:

Le quatorze octobre deux mille vingt-cinq

Le Maire,

Gaëlle LEVEQUE

Accusé de réception en préfecture
34-213401425-20251014-lmc121827-DE-1-1
Date de télétransmission : 15/10/25
Date de publication : 20/10/2025
Date de notification aux tiers :
Moyen de notifications aux tiers :



Rapport annuel 2024

sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion
des déchets ménagers et assimilés



L'édito du Président

Depuis le 1er janvier 2024, conformément au droit européen et à la loi anti-gaspillage de 2020, le tri des déchets alimentaires est devenu une obligation nationale. Cette évolution réglementaire prolonge l'action pionnière engagée par le Syndicat Centre Hérault dès 2003. En choisissant de valoriser les biodéchets par le compostage industriel, le Syndicat affirmait déjà une volonté claire : inscrire son territoire dans une trajectoire d'économie circulaire, alliant innovation environnementale et développement local.

L'expertise développée au fil des années dépasse aujourd'hui le seul cadre local. Les installations de traitement des déchets, certifiées ISO 14001 et ISO 9001 — certifications renouvelées en avril 2024 — font régulièrement l'objet de visites de délégations institutionnelles et de professionnels du secteur. En 2024, la venue de Monsieur le Ministre de l'Agriculture du Liban, ainsi que celle de Monsieur le Préfet de l'Hérault, sont venues saluer cette reconnaissance.

Dans le même esprit, l'année 2024 marque une nouvelle étape dans la poursuite du déploiement de l'organisation repensée de la collecte des déchets. Quinze communes supplémentaires sont aujourd'hui engagées dans cette démarche. Les premiers résultats sont très encourageants avec une baisse notable des ordures ménagères et une augmentation des tonnages triés. À terme, ce nouveau dispositif sera mis en place sur l'ensemble des 77 communes du territoire.

Je tiens à exprimer ma reconnaissance à l'ensemble des agents du Syndicat pour leur engagement constant en faveur de la prévention, de la collecte et du traitement des déchets. Je remercie également nos partenaires, dont le soutien fidèle nous est précieux. Enfin, je souhaite saluer les efforts des usagers, en les encourageant à poursuivre et à intensifier leurs gestes de tri, afin de réduire toujours davantage la part des déchets jetés dans la poubelle grise.

Olivier Bernardi
Président du Syndicat Centre Hérault



Sommaire

3	Territoire et compétences
11	Vers un territoire zéro déchet zéro gaspillage
15	Les événements marquants de l'année 2023
27	Les indicateurs techniques
27	La prévention
33	La collecte
43	Le traitement
58-59	Tableaux récapitulatifs
61	Les indicateurs économiques et financiers
79	Gouvernance et services
89	Les tarifs 2023
93	Lexique

⚠ Certaines méthodes de calcul ayant évolué, tous les résultats ne sont pas comparables aux rapports annuels des années précédentes.



Territoire et compétences



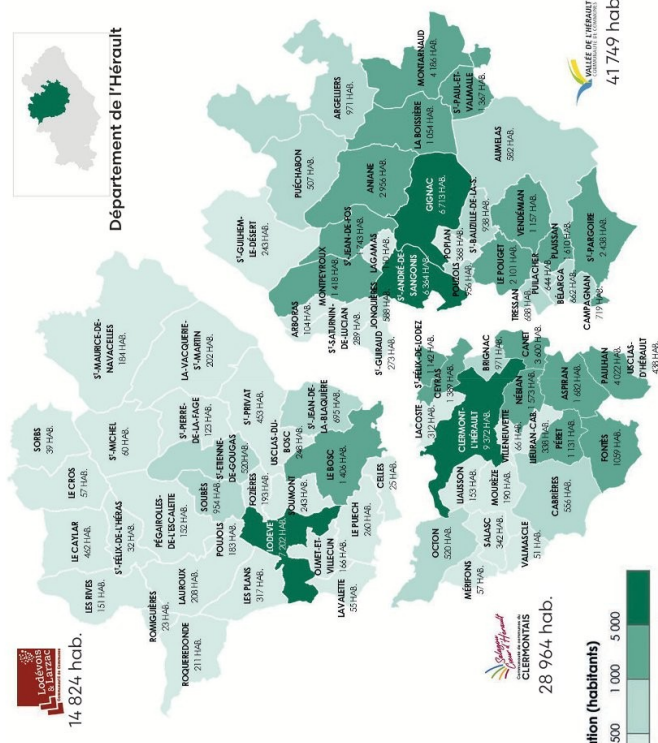
**3 collectivités pour un service commun :
le Syndicat Centre Hérault**

Le Syndicat Centre Hérault est né de la collaboration de 3 structures intercommunales :

- la Communauté de communes du **Clermontois**,
- la Communauté de communes de la **Vallée de l'Hérault**
- la Communauté de communes **Lodévois et Larzac**.

Son territoire compte **77 communes** sur une superficie représentant **20 % du département de l'Hérault** dans un secteur semi-urbain et rural, et bénéficie d'une dynamique démographique forte : **85 537 habitants (+ 2,1 % par rapport à 2023)**

Source : population municipale au 1^{er} janvier 2025



4 / Rapport annuel 2024 du Syndicat Centre Hérault

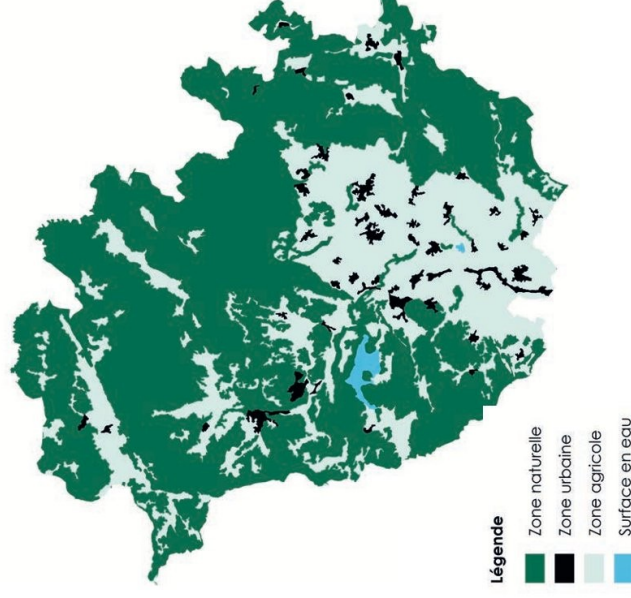
Un territoire essentiellement rural aux portes de Montpellier

Le territoire du Syndicat Centre Hérault s'étend sur **une superficie de 1 274 km²**, composé à 69 % d'espaces naturels et à 23 % d'espaces agricoles

Il est structuré en **3 pôles d'équilibre principaux** d'environ **10 000 à 15 000 habitants**.

Ces 3 pôles se répartissent sur les 3 Communautés de communes :

- Communauté de communes du Clermontois : **Clermont l'Hérault, Nébian, Canet, Ceyras et Paulhan.**
- Communautés de communes du Lodévois et Larzac : **Lodève, Soubès et Le Bosc**
- Communautés de communes de la Vallée de l'Hérault : **Gignac, Aniane et Saint-André-de-Sangonnis**



Rapport annuel 2024 du Syndicat Centre Hérault / 5

MOYENNE DÉMOGRAPHIQUE DES BOURGS ET VILLAGES

1 111 habitants
par commune

avec 71 % des communes
avant moins de 1 000 hab.

DENSITÉ MOYENNE

Une forte disparité entre la plaine et les zones de plateaux :

- **123 hab./km²** sur le Clermontois
- **87 hab./km²** dans la Vallée de l'Hérault
- **27 hab./km²** sur le Lodévois et Larzac.



LA PRÉVENTION

Le Syndicat Centre Hérault mène de nombreuses actions de prévention sur le territoire :

- **Elaboration et animation du Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA)**, délégué par les Communautés de communes.
- **Sensibilisation** des élèves, associations, collectivités, élus, entreprises, grand public...
- **Mise en place d'actions** favorisant la prévention, la réduction et le tri des déchets.

LA COLLECTE EN APPORT VOLONTAIRE

Alors que la collecte des ordures ménagères et des déchets alimentaires reste du domaine des Communautés de communes, le Syndicat Centre Hérault gère la collecte en apport volontaire :

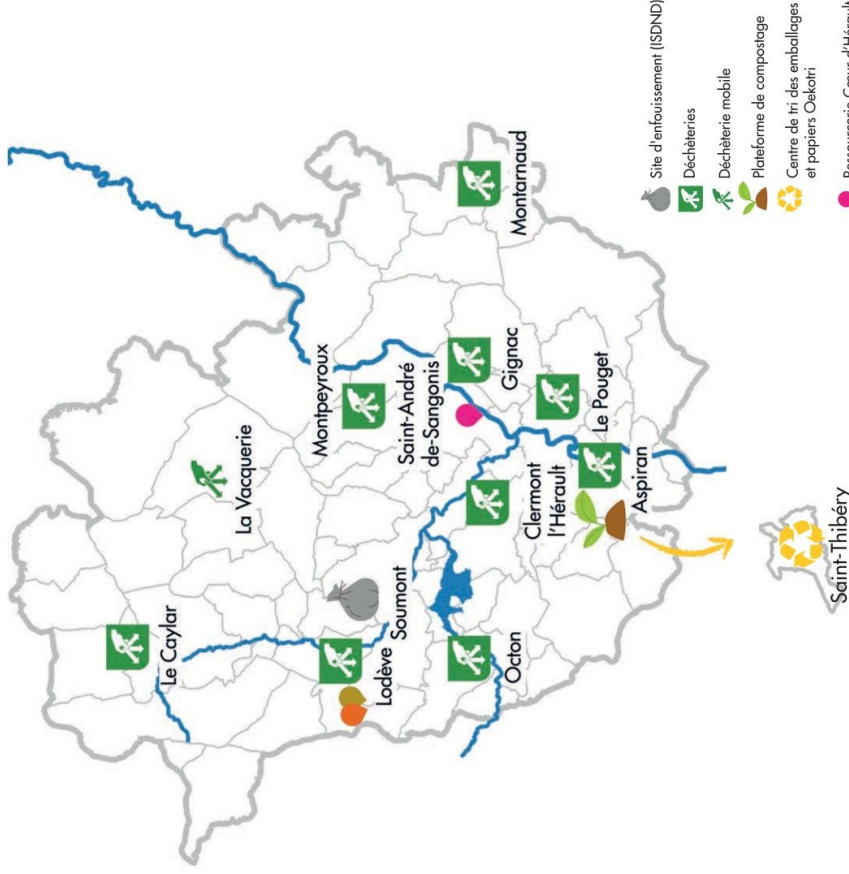
- **En points tri de proximité** (verre, emballages ménagers et papiers, ordures ménagères).
- **En déchèteries classiques** accessibles par badge.
- **En déchèterie professionnelle** : payante à la tonne, avec une ouverture de compte.
- **En déchèterie mobile**, déployée le troisième mercredi du mois à La Vacquerie.

LE TRAITEMENT DES DÉCHETS

Depuis 1998, les Communautés de communes ont confié au Syndicat Centre Hérault la compétence « traitement des déchets ménagers » afin d'assurer un service commun et adapté au territoire. Il gère les déchets ménagers selon une logique multi-filières :

- **Acheminement des déchets recyclables**, collectés en points tri et en déchèteries, vers les filières appropriées pour qu'ils soient réintroduits dans un cycle de production.
 - **Compostage des déchets alimentaires et végétaux** sur la plateforme de compostage pour produire des composts de qualité certifiés, ainsi qu'un bois de paillage*.
 - **Traitement par enfouissement des déchets résiduels** (déchets ultimes non valorisables) sur l'ISDND gérée en régie et transfert des déchets inertes dans une Installation de Stockage de Déchets Inertes.
- La plateforme de compostage et l'ISDND sont tous les deux certifiés ISO 9 001 et 14 001.

*Produits commercialisés auprès des professionnels et des particuliers.



DÉCHETS ALIMENTAIRES : les habitants ont la possibilité de choisir entre un bac vert et un composteur individuel. Ils peuvent également déposer leurs déchets alimentaires dans un des composteurs partagés installés sur le territoire ou dans un point d'apport contrôlé (colonnes à déchets alimentaires), disponibles sur certaines communes uniquement).

Une nouvelle organisation de la collecte des déchets du quotidien

Le Syndicat Centre Hérault et les Communautés de communes du Clermontais, Lodévois et Larzac et de la Vallée de l'Hérault ont élaboré une nouvelle organisation de la collecte des déchets qui demande aux habitants d'adopter des changements dans leurs habitudes de tri. Le calendrier de déploiement s'étend en trois phases de fin 2023 à fin 2026. Les moyens de collecte ont été adaptés au type de logement en prenant le meilleur rapport qualité du service / coût.

POURQUOI ?

L'enjeu sur notre territoire est de diminuer significativement la quantité de déchets enfouis sur le site de stockage situé à Soumont afin de maîtriser les coûts de traitement des ordures ménagères qui sont en constante augmentation (Taxe Générale sur les Activités Polluantes).

Les techniciens et élus, accompagnés par deux bureaux d'études spécialisés, ont opté pour les solutions qui permettent la maîtrise des coûts tout en facilitant les gestes de tri et en améliorant le cadre de vie. L'objectif est de diviser par deux en 5 ans la quantité de déchets enfouis.

En triant avec les moyens de collecte mis à disposition des habitants, l'objectif est atteignable. En effet, 70% des déchets jetés dans la poubelle grise (ou dans la colonne à ordures ménagères) n'ont rien à y faire. On y trouve en particulier des déchets alimentaires et des emballages qui auraient dû être triés.

LES CHANGEMENTS : BACS OU POINT TRI DE PROXIMITÉ



Bacs collectés en porte à porte ou point de regroupement



Point tri de proximité

Colonne pour les emballages en verre pour tous les habitants

Deux modes de collecte des déchets ont été établis en fonction des contraintes d'accès des véhicules de collecte et des capacités de stockage des bacs individuels dans les habitations.

Selon le lieu d'habitation :

Les habitants des zones pavillonnaires sont équipés de bacs là où il est possible de collecter en porte à porte ou en point de regroupement (70 % des foyers concernés). La nouveauté est le bac jaune pour le tri des emballages et papiers.

Les bacs sont collectés par les Communautés de communes à la même fréquence : chaque semaine pour le bac vert (déchets alimentaires), une semaine sur deux, en alternance, pour le bac jaune et la poubelle grise (ordures ménagères). Seul le verre continue à être déposé en colonne.

Les habitants des centres de villages et rues étroites disposent de points tri de proximité pour déposer tous leurs déchets. Dans la plupart des communes, les colonnes à ordures ménagères et à déchets alimentaires s'ouvrent avec un badge d'accès, faisant de ces points tri un service partagé entre voisins. Les poubelles grises et les bacs verts sont retirés définitivement. Leur suppression apporte aussi un bénéfice pour le cadre de vie de la commune (propreté et moins d'encombrement des trottoirs).



* dans les communes concernées par la nouvelle organisation de collecte.



Territoire et compétences

Le Syndicat Centre Hérault, membre fondateur du réseau Compostplus

CompostPlus est un **réseau national d'échanges** rassemblant élus et techniciens de collectivités engagées dans la valorisation des déchets alimentaires.

Grâce aux retours d'expérience de ses membres et en collaboration avec ses partenaires, il participe au **développement et à la promotion de la filière biodéchets** (déchets alimentaires et végétaux) auprès des pouvoirs publics, des élus locaux et des acteurs de l'environnement. CompostPlus finance son action uniquement grâce aux cotisations de ses membres et aux aides publiques obtenues pour la réalisation de projets.

LES OBJECTIFS DU RÉSEAU

- Apporter son expertise au niveau national et européen
- Promouvoir la filière et la production d'un compost de qualité
- Capitaliser et rendre accessible le retour d'expérience de ses membres
- Mutualiser les besoins des collectivités de la filière



LE LABEL « AMENDEMENT SÉLECTIONNÉ DE QUALITÉ ATTESTÉE »

Elaboré par le Réseau CompostPlus, avec le soutien de la Chambre d'agriculture et de l'ADEME, il représente aujourd'hui la seule **démarche qualité intégrée des plateformes de compostage** reconnue par le monde agricole.

Cette démarche favorise l'amélioration des pratiques, renforce la traçabilité et la qualité des composts, et apporte plus de transparence pour la filière.

Sa mise en œuvre est vérifiée par des organismes indépendants. **Le Syndicat Centre Hérault a obtenu le label ASOA dès 2015.**

Vers un territoire zéro déchet zéro gaspillage



Véronique Neil, Présidente du réseau Compost Plus.

Le plan d'actions 2019-2025

Lauréat de l'appel à projet national Territoire Zéro Déchet 2014 Zéro Gaspillage et Engagé dans une démarche exemplaire en matière de gestion des déchets

Afin de poursuivre ses engagements mais aussi de répondre aux objectifs ambitieux fixés par la loi de Transition Energétique pour la Croissance Verte (LTECV), le Syndicat Centre Hérault a choisi de construire, en partenariat avec les Communautés de communes et en concertation avec les acteurs locaux, un plan d'actions pour la prévention et la gestion des déchets du territoire.

- ### 2017 Construction du plan d'actions
- Le plan d'actions s'appuie sur les **référents communaux « déchets et économie circulaire »**, interlocuteurs privilégiés entre le Syndicat Centre Hérault et les communes.
- Ces élus, après avoir suivi un parcours de formation, ont pu contribuer à sa construction, dont le but était de :
- **développer l'économie circulaire sur le territoire**
 - **prévenir la production de déchets**
 - **valoriser au maximum les déchets produits afin de réduire l'enfouissement**

OBJECTIFS À HORIZON 2025-2030 * ET RÉSULTATS DU SYNDICAT CENTRE HÉRAULT EN 2024

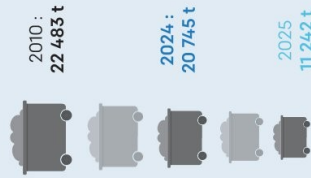
Réduire de 15 % la production de déchets ménagers et assimilés **par rapport à 2010, avant 2030**



Composter ou recycler 65 % de déchets ménagers et assimilés produits hors inertes **



Réduire la quantité enfouie de déchets ménagers et assimilés et de déchets professionnels ***



2018 Un projet de territoire, articulé autour de 8 axes :

AXE 1 : On économise les ressources

- Développer les activités de réemploi avec les ressources du territoire
- Lutter contre le gaspillage alimentaire en restauration collective et classique
- Développer le compostage individuel et partagé
- Améliorer les comportements d'achat et l'offre des commerces locaux
- Poursuivre l'opération Stop-pub
- Déployer les couches lavables en accompagnant les parents et les professionnels

AXE 2 : On améliore les performances de collecte et le geste de tri

- Renforcer la communication de proximité et les performances de collecte des déchets alimentaires en porte-à-porte
- Renforcer la proximité et l'attractivité des points tri
- Avoir un service déchèterie rationnel et de qualité

AXE 3 : On donne de la valeur à nos déchets

- Améliorer les rendements de la plateforme de compostage
- Aller vers le développement d'un centre de tri nouvelle génération et l'extension des consignes de tri
- Rechercher des solutions et filières de valorisation locales

AXE 4 : On favorise, à notre échelle, l'économie circulaire

Tourner le développement économique local vers l'économie circulaire et l'écologie Industrielle et Territoriale.

AXE 5 : On responsabilise les citoyens et les acteurs économiques

Mettre en place la redevance spéciale et les premiers jalons de la tarification incitative.

AXE 6 : On mise sur l'éco-exemplarité et la mobilisation citoyenne

- Faire preuve d'éco-exemplarité au sein des collectivités, lors des manifestations du territoire...

- Sensibiliser le grand public lors des manifestations et visites des équipements du Syndicat Centre Hérault.
- Sensibiliser les publics scolaires avec des animations en classes, des concours, des visites
- Faire connaître les produits du Syndicat Centre Hérault.

AXE 7 : On travaille sur des objectifs propres au Syndicat Centre Hérault

- Poursuivre dans une logique ancienne de coopération : Réseau Compost+, mutualisations avec le SICTOM de Pézends...

- QSE : avoir une démarche d'amélioration continue des services

- Améliorer le progrès social et la vie interne

AXE 8 : On pilote la stratégie Zéro Déchet Zéro Gaspillage

- Animation et gouvernance du projet de territoire ZDZG
- Plan de communication de la stratégie territoriale ZDZG

2020 Renouveau du réseau d'élus,

à la suite des élections municipales, et fort de la réussite de cette expérience. **Une centaine d'élus** référents « déchets et économie circulaire », compose le réseau à ce jour.

* Objectifs définis par la loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte et la loi Anti-Gaspillage pour une Économie Circulaire

** Le calcul du taux de valorisation n'intègre pas les inertes (déblais, gravats...). Il ne peut donc pas être comparé aux taux de valorisation des rapports annuels précédents.

*** Selon le cadre général fixé par la Loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte et le Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets, adopté en 2019 Hors Déchets Industriels Banals (DIB).

Les événements marquants



Janvier

ANTICIPER L'AVENIR DU SITE DE STOCKAGE DES DÉCHETS NON DANGEREUX : UNE STRATÉGIE EN RÉFLEXION POUR LE TERRITOIRE

Le Syndicat Centre Hérault est autorisé à exploiter son site de stockage des déchets non dangereux (ISDND) jusqu'à fin 2031. Afin d'anticiper les échéances à venir, il a engagé en 2024 une étude stratégique baptisée « Stratégie de traitement », confiée à un bureau d'études spécialisé et pilotée par un groupe de travail réunissant élus et techniciens des Communautés de communes du Clermontais, du Lodévois

et Larzac, et de la Vallée de l'Hérault. Cette étude visait à identifier les meilleures options possibles : locales, extérieures, voire en collaboration d'autres collectivités. L'objectif : garantir aux habitants une solution pérenne, efficace et économiquement maîtrisée. En 2025, les travaux se poursuivront avec l'analyse de la faisabilité des différents scénarios.

LA PLATEFORME DE COMPOSTAGE MISE EN LUMIÈRE PAR FRANCE 3 OCCITANIE

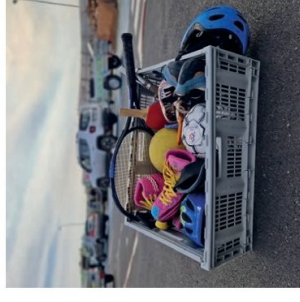
Le 19 janvier, la plateforme de compostage d'Aspiran a été mise à l'honneur dans un reportage diffusé sur France 3 Occitanie, consacré à l'obligation nationale de tri à la source des déchets alimentaires, entrée en vigueur le 1er janvier 2024. À cette occasion, Mme Véronique Neil, élue du Syndicat Centre Hérault et Présidente du Réseau CompostPlus, a présenté l'engagement et l'expertise du territoire en matière de valorisation des déchets alimentaires. Ce reportage a souligné le rôle exemplaire du Syndicat Centre Hérault, reconnu comme précurseur dans ce domaine. En effet, cette valorisation représente un véritable atout pour le territoire. Elle permet un retour au sol de la matière organique, indispensable à la fertilité des terres, et contribue à éviter l'enfouissement des déchets. Le compost ainsi produit, 100 % naturel, limite le recours aux engrais chimiques et favorise une agriculture plus respectueuse de l'environnement. Par ailleurs, l'utilisation du bois de paillage issu de la plateforme permet de réaliser des économies d'eau en retenant l'humidité au pied des plantations.



Février

UNE NOUVELLE FILIÈRE DE TRI POUR LES ARTICLES DE SPORT ET DE LOISIRS

Dans sa volonté constante d'améliorer le tri et la valorisation des déchets, le Syndicat Centre Hérault a lancé en 2024 une expérimentation pour le tri des articles de sport et de loisirs (ASL) dans les déchèteries d'Aspiran, Montarnaud et Montpeyroux, en contractualisant avec l'éco organisme Ecologic. En partenariat avec la Ressourcerie Cœur d'Hérault et la recyclerie du sport Lezpritz Rèquipe, cette nouvelle filière permet de donner une seconde vie à des objets auparavant enfouis avec les déchets non recyclables. Cette expérimentation, porteuse d'avenir, a vocation à être étendue à d'autres déchèteries du territoire dès 2025.



LA PLATEFORME DE COMPOSTAGE ACCUEILLE DE NOUVEAUX APPORTS

En janvier 2024, le SICTOM Pézenas-Agde, déjà partenaire du Syndicat Centre Hérault, a étendu la collecte des déchets alimentaires à la commune d'Agde afin de se conformer à la loi anti-gaspillage, qui impose depuis le 1er janvier 2024 la mise en place de solutions de tri pour les biodéchets. Dans l'attente de la création de son propre site de traitement, le SICTOM Pézenas-Agde confie les déchets alimentaires collectés à la plateforme de compostage du Syndicat Centre Hérault. Cette collaboration renforcée s'est traduite par un doublement des tonnages traités : 655 tonnes ont été compostées en 2024, contre 321 tonnes en 2023.

PHASE 1 DU DÉPLOIEMENT DU NOUVEAU SERVICE DE COLLECTE : 16 COMMUNES CONCERNÉES

Depuis 2023, un nouveau service de collecte des déchets du quotidien est en cours de déploiement sur le territoire. Fin 2024, 16 communes sont concernées, représentant environ 14 000 habitants : Aspiran, Bélarga, Campagnan, Carnet, Fontès, Paulhan, Plaisan, Popian, Le Pouget, Pouzols, Puilacher, Saint-Bauzille-de-la-Sylve, Saint-Pargoire, Tressan, Usclas-d'Hérault et Vendémian. Les zones pavillonnaires ont été équipées de bacs jaunes pour le tri des emballages et papiers, tandis que les centres bourgs et rues étroites bénéficient désormais de points de proximité. Les résultats sont très encourageants : baisse significative des ordures ménagères, hausse des tonnages d'emballages, papiers et de déchets alimentaires triés, hausse

des dépôts en déchèterie. Ces évolutions s'accompagnent également d'une amélioration visible de la propreté dans les centres bourgs. À terme, les 77 communes du Syndicat seront progressivement intégrées dans ce nouveau dispositif.



Mars

LA DÉCHÈTERIE DE MONTPEYROUX ACCUEILLE LES OBJETS RÉEMPLOYABLES.

Depuis 2024, la déchèterie de Montpeyroux dispose d'un nouveau local dédié aux objets réemployables. Les usagers peuvent y déposer tout type d'objets, en bon état afin de leur offrir une nouvelle vie. Cette initiative permet de limiter l'enfouissement et de valoriser ces objets en tant que ressources utiles. Montpeyroux rejoint ainsi les six autres déchèteries du territoire déjà engagées dans cette démarche de réemploi, en partenariat avec la Ressourcerie Cœur d'Hérault.



COMITÉ TERRITORIAL : UN RENDEZ-VOUS ANNUEL POUR FAIRE LE POINT SUR LA PRÉVENTION DES DÉCHETS ET LES ACTUALITÉS DU SYNDICAT

Le 20 mars s'est tenu le comité territorial du Syndicat Centre Hérault, réunissant élus, partenaires institutionnels et acteurs du territoire : Communautés de communes, Pays Cœur d'Hérault, ADEME, Région, Département, chambres consulaires, associations et entreprises. Ce moment d'échange et de concertation autour de deux ateliers a permis de dresser le bilan annuel du Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) et des actions engagées tout au long de l'année. L'occasion également de rappeler l'objectif collectif : réduire de moitié le contenu de la poubelle grise grâce à la prévention des déchets et à un meilleur tri.



SITE DE STOCKAGE DE SOUMONT (ISDND) : TRAVAUX DE COUVERTURE FINALE ET DE VÉGÉTALISATION DES CASIERS EN FIN D'EXPLOITATION

Afin de limiter l'impact environnemental de l'ISDND, le Syndicat Centre Hérault a mené en 2024 des opérations de couverture et de végétalisation sur le casier aval, définitivement fermé, et une partie du casier ouest encore en exploitation. Les travaux ont consisté à poser une couche d'étanchéité, un géotextile drainant, puis 80 cm de terre. Cette couverture a été végétalisée à deux reprises durant l'hiver 2024, puis à nouveau en 2025. Ce dispositif limite la production de lixiviats (jus issus des déchets), optimise le captage du biogaz et favorise l'intégration paysagère du site.

Avril

RENOUVELLEMENT DES CERTIFICATIONS ISO 9001 ET ISO 14001

Du 9 au 11 avril 2024, le Syndicat Centre Hérault a été audité par le Bureau Veritas dans le cadre du renouvellement de ses certifications ISO 9001 (management de la qualité) et ISO 14001 (management environnemental). En plus, des engagements de la direction et des services supports (finance, RH), l'audit a porté sur deux sites stratégiques :

- L'ISDND de Soumont (ISO 14001), évalué sur la gestion et l'exploitation du site de stockage des déchets non dangereux ;
- La plateforme de compostage d'Aspiran (ISO 9001 et ISO 14001), audité sur la gestion des déchets alimentaires, la production et la commercialisation du compost.

Le renouvellement de ces certifications confirme l'engagement du Syndicat dans une démarche d'amélioration continue de ses pratiques, au service de la qualité et de la protection de l'environnement.

Juin

VISITE DU MINISTRE DE L'AGRICULTURE DU LIBAN, ABBAS HAJJ HASSAN, SUR LA PLATEFORME DE COMPOSTAGE

Le 6 juin 2024, le Syndicat Centre Hérault a accueilli Abbas Hajj Hassan, ministre de l'Agriculture du Liban, dans le cadre d'un projet de coopération internationale mené avec le CIHEAM Montpellier (Centre International de Hautes Études Agronomiques Méditerranéennes). Reconnue pour son expertise et son engagement exemplaire dans la valorisation des biodéchets, la collectivité a présenté son modèle de compostage, certifié ISO 9 001 et 14 0001, avec un compost certifié ASQA et utilisable en Agriculture Biologique (I302).

Cette visite a également été l'occasion pour



Mme Véronique Neil, élue du Syndicat et présidente du réseau national CompostPlus, de présenter les actions de ce réseau qui regroupe aujourd'hui 60 collectivités engagées dans la collecte séparée des déchets alimentaires. Cette rencontre pourrait ouvrir la voie à une collaboration future pour le développement d'une plateforme de compostage au Liban.



Juin - juillet

LE SYNDICAT CENTRE HÉRAULT AUX JOURNÉES TERRITOIRES & BIODÉCHETS

Le Syndicat Centre Hérault a participé à la 10^e édition des Journées Territoires et Biodéchets, organisées par le réseau CompostPlus en partenariat avec Grenoble-Alpes Métropole.



d'autres savoir faire, d'avoir des retours d'expériences et de rencontrer des professionnels du domaine. CompostPlus représente aujourd'hui 30 millions d'habitants à travers ses 60 collectivités membres, un réseau dynamique au service de la transition écologique des territoires.

VISITE DES COLLECTIVITÉS DE L'EST HÉRALTAIS ET DE L'ARDÈCHE SUR LA PLATEFORME DE COMPOSTAGE

Depuis l'entrée en vigueur, au 1^{er} janvier 2024, de l'obligation nationale de tri à la source des déchets alimentaires, de nombreuses collectivités cherchent des solutions locales et efficaces pour gérer ces flux. Le Syndicat Centre Hérault, reconnu pour son expertise dans le compostage industriel depuis plus de 20 ans, a accueilli en juillet une délégation d'élus et de techniciens venus de l'Est Héraultais et de l'Ardèche.

Cette visite de la plateforme de compostage à Aspiran a permis de partager les bonnes

pratiques en matière de traitement de proximité, à travers des échanges riches sur les aspects techniques, organisationnels et territoriaux d'un projet de compostage réussi.

TRANSMISSION DES DONNÉES DE L'ISDND AU REGISTRE NATIONAL RNDTS

Depuis mai 2023, la réglementation impose à certains sites et notamment les ISDND de transmettre leurs données de pesées au Registre National et Européen des Déchets de Terre et des Sédiments (RNDTS). Cette plateforme permet d'assurer une traçabilité complète et accessible des déchets. En 2024, le Syndicat Centre Hérault s'est conformé à cette exigence en finalisant un important travail de formatage et de transmission des données issues de l'ISDND, qui enregistre en moyenne 20 à 25 pesées par jour. Cette démarche contribue à renforcer la transparence et la lisibilité des flux de déchets à l'échelle nationale et européenne.

Août

VISITE DU PRÉFET DE L'HÉRAULT ET DU SOUS-PRÉFET AU SYNDICAT CENTRE HÉRAULT

Le Syndicat Centre Hérault a accueilli la visite de Messieurs François-Xavier Lauch, Préfet de l'Hérault, Eric Suzanne, Sous-Préfet, et de Madame Marie-Hélène Bouissac, directrice de la DREAL, en présence d'Olivier Bernardi, Président du Syndicat Centre Hérault et des Présidents Claude Revel, Jean-François Soto et Jean-Luc Requi, représentant respectivement les Communautés de communes du Clermontais, de la Vallée de l'Hérault et du Lodévois et Larzac. Étaient également présents plusieurs représentants du comité syndical : Véronique Neil, (Maire de Pouzols et Présidente du Réseau Compost Plus), Ludovic Cros (1^{er} adjoint au Maire de la ville de Lodève), Daniel Valette (Maire de Soumont) et Danièle Joseph (conseillère municipale au Bosc), ainsi que les techniciens du Syndicat Centre Hérault.

Cette rencontre visait à aborder les enjeux actuels et futurs de la gestion des déchets sur le territoire : prévention et réduction des déchets, déploiement du nouveau schéma de collecte, et perspectives d'évolutions du traitement des ordures ménagères résiduelles dans un objectif de maîtrise des coûts et de l'impact environnemental.

La délégation s'est ensuite rendue sur site pour visiter la plateforme de compostage d'Aspiran, et l'Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux située à Soumont. A l'occasion de cette journée de travail, le Président du Syndi-



cat Centre Hérault s'est vu informé de l'attribution d'une subvention d'un montant de 416 000 euros au titre des fonds verts suite à l'instruction réalisée par l'ADEME. Cette enveloppe est consacrée à la consolidation de la politique de prévention et de traitement des déchets organiques, intégrant notamment la modernisation



Septembre

JOURNÉE DES COMMUNICANTS DU TERRITOIRE DU CENTRE HÉRAULT

Le mardi 10 septembre s'est tenue une journée d'échanges dédiée aux élus et agents en charge de la communication au sein des communes et Communauté de communes du Centre Hérault. Réunissant une trentaine de participants, cette rencontre a permis au Syndicat Centre Hérault de présenter ses actions et de mobiliser des relais essentiels pour renforcer la sensibilisation à la prévention et au tri des déchets.



PARTICIPATION AUX JOURNÉES D'ACCUEIL DES NOUVEAUX ARRIVANTS

Le Syndicat Centre Hérault a pris part aux journées d'accueil des nouveaux arrivants organisées par la Communauté de communes de la Vallée de l'Hérault (le 26 septembre) et celle du Lodévois et Larzac (le 28 septembre). Ces journées annuelles permettent aux habitants récemment installés de découvrir les services proposés sur leur territoire.

OBTENTION DE L'AGRÈMENT SANITAIRE POUR LA PLATEFORME DE COMPOSTAGE

La Direction Départementale de la Protection des Populations a délivré l'agrément sanitaire à la plateforme de compostage d'Aspiran. Cet agrément obligatoire pour le traitement des déchets alimentaires, qui contiennent des sous-produits animaux, garantit le respect de normes sanitaires strictes. Pour l'obtenir, le Syndicat a réalisé des aménagements sur le site et a adapté son organisation : création d'une piste d'accès avec quoi sur-

levé pour éviter la circulation des camions sur la plateforme et formation des agents aux règles d'hygiène. Ces évolutions assurent une gestion optimale et conforme des déchets alimentaires.

Octobre

PARTENARIAT AVEC L'ABELLE VERTE DE LODÈVE

Le Syndicat Centre Hérault a officialisé un partenariat avec l'entreprise à but d'emploi (EBE) L'Abelle Verte de Lodève, en faveur du réemploi, de la réparation et de la prévention des déchets sur le territoire. Cette collaboration s'inscrit pleinement dans une logique

d'économie circulaire et d'insertion professionnelle, en lien avec l'expérimentation nationale « Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée » et la politique de la ville. Désormais, les objets encore réutilisables ou réparables déposés dans le local réemploi de la déchèterie

FERMETURE EXCEPTIONNELLE DES DÉCHÈTERIES EN SOUTIEN AUX AGENTS AGRESSÉS



sensibilisation des agents à la gestion des conflits. Elle marque aussi le lancement d'une campagne de communication forte : « Le respect, un droit aussi pour nos agents ! ».

Trop souvent méconnu, le métier d'agent de déchèterie est essentiel à la bonne gestion de nos déchets. Sur les sites, ce sont près de vingt filières de tri différentes qui nécessitent un accompagnement des usagers. Les agents sont là pour conseiller, guider et contrôler les apports, afin de garantir un tri efficace et une valorisation optimale. Leur rôle est de faire appliquer l'ensemble des règles pour le bon fonctionnement des sites, la sécurité des usagers et la bonne gestion des déchets déposés.



Le jeudi 17 octobre, le Syndicat Centre Hérault a fermé l'ensemble de ses déchèteries, y compris la déchèterie professionnelle d'Aspiran, ainsi que ses accueils administratifs, en signe de soutien face aux agressions verbales et physiques subies par ses agents.

Soutenue par les élus du Syndicat et des trois Communautés de communes, cette journée de solidarité a été consacrée à la

Octobre

INTERVENTION AU CONGRÈS DE L'ASSOCIATION AMORCE

Le mercredi 9 octobre, Arnaud Tajan, responsable du pôle Traitement du Syndicat Centre Hérault, est intervenu lors du 38e Congrès de l'Association AMORCE à Montpellier, placé sous le thème : « Adaptation, Conciliation, Planification : les nouveaux enjeux de la transition écologique ».

À cette occasion, le Syndicat a été sollicité en tant qu'expert dans la collecte des déchets alimentaires et leur valorisation en compost. Arnaud Tajan a présenté les évolutions réglementaires sur la commercialisation des amendements organiques (composts), notamment la révision de la norme NFU 44-051 et le projet de décret socle commun qui ambitionne de révolutionner les modalités de vente de ces produits.



Un retour d'expérience qui a su être apprécié par le Congrès.

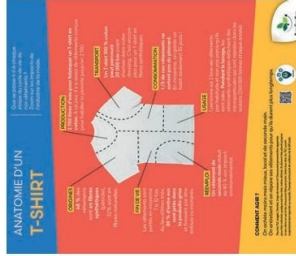
SEMAINE EUROPÉENNE DE RÉDUCTION DES DÉCHETS : CAP SUR LE TEXTILE ET LA JEUNESSE

Du 16 au 24 novembre, dans le cadre de la SERD, le Syndicat Centre Hérault a choisi de s'adresser aux collégiens et lycéens, grands consommateurs de fast fashion, afin de les sensibiliser aux impacts environnementaux de l'industrie textile et aux alternatives écoresponsables.

Deux établissements ont accueilli des ateliers créatifs et pratiques : le collège du Salagou à Clermont-Hérault et le lycée Simone Veil à Gignac. Les jeunes ont pu fabriquer chouchous, tote-bags ou cotons démaquillants à partir de textiles de récupération, grâce à l'association Gammes (les 18 et 29 novembre) et à Rembo-binez (association de l'Abelle Verte Cœur d'Hérault, les 26 et 28 novembre).

En parallèle, une exposition pédagogique sur les enjeux de la production textile et ses alternatives a été diffusée sous forme de posters et d'affiches téléchargeables à l'ensemble des

écoles, collèges et lycées du territoire. Enfin, en collaboration avec l'influenceuse montpelliéraine « A little piece of Ananas », le Syndicat a produit cinq contenus vidéo diffusés sur Instagram. Ils valorisent les lieux emblématiques du textile de seconde



En 2024, le Syndicat Centre Hérault a actualisé son guide du compostage pour faciliter la compréhension et l'adoption de gestes adaptés au tri des déchets alimentaires.



UN NOUVEAU GUIDE DU COMPOSTAGE POUR ACCOMPAGNER LES HABITANTS

Ce petit livret pratique, informé sur cette gestion vertueuse des déchets alimentaires et prodigue de précieux conseils. Il met en lumière d'autres formes de compostage : lombricompostage, compostage partagé ou encore compostage des déchets verts du jardin, avec des conseils pratiques de jardinage à la clé.

Il est distribué par les Communautés de communes lors de la mise à disposition d'un composteur individuel, pour accompagner l'étape par étape l'utilisation. Ce guide est un outil pédagogique essentiel pour tendre vers moins de déchets et plus de valorisation locale.

Octobre

NOUVELLES FILIÈRES DE TRI EN DÉCHÈTERIES GRÂCE À DEUX ÉCO-ORGANISMES

En 2024, afin de valoriser plus de déchets en déchèterie, le Syndicat Centre Hérault a contractualisé avec deux éco-organismes : Eco maison, pour la collecte des produits et matériaux de la maison, et Valo-plâtre, qui organise la filière de tri en déchèterie. Cela impliquera en 2025 des changements dans l'organisation du recyclage du plâtre. Cela impliquera en 2025 des changements dans l'organisation du recyclage du plâtre. Cela impliquera en 2025 des changements dans l'organisation du recyclage du plâtre.

avec la vitre intacte, que les menuiseries soient en bois, en aluminium ou en PVC. Ainsi, ces menuiseries vitrées, même si elles ne sont pas réemployables dans l'état, ne sont plus jetées avec celles qui ont la vitre cassée dans la benne des non-recyclables destinés à l'enfouissement. Chaque matériau est désormais recyclé : le bois en panneaux de particules ou valorisé énergétiquement ; le métal utilisé en fonderie ; le PVC en nouveaux montants profilés ; le verre en nouvelles vitres.

Fin d'année

ÉCHANGES DE BONNES PRATIQUES AVEC LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU MINERVOIS AU CAROUX

Le mardi 15 octobre, une délégation d'élus et de techniciens du Syndicat Centre Hérault, conduite par son Président Olivier Bernardi, s'est rendue à Olargues, au siège de la Communauté de communes du Minervois au Caroux. Accueillis par le Maire d'Olargues, Jean Arcas, les participants ont ensuite échangé avec Josian Cabrol, Président

de la collectivité hôte, Jean-Pierre Barthès, Maire d'Aigues-Vives, et la Directrice Générale des Services. Ces échanges ont permis de découvrir une stratégie territoriale ambitieuse en matière de gestion des déchets, fondée sur l'harmonisation du service de collecte et la mise en œuvre d'une redevance incitative.

Des dispositifs vertueux qui ont permis de réduire significativement les ordures ménagères résiduelles, au bénéfice de filières de valorisation plus durables. Une rencontre inspirante et riche d'enseignements pour le Syndicat, qui confirme l'importance de la coopération entre territoires pour faire progresser les pratiques.

PRÉSENTATION DU BILAN DE L'ANNÉE AU CSS

Le 27 novembre 2024, les membres de la Commission de Suivi des Sites ont assisté à la présentation du bilan d'activité de l'année de l'ISDND. Un moment d'échanges constructif avec les associations des riverains, les services de l'Etat et l'exploitant (le Syndicat Centre Hérault). Pour rappel, la CSS constitue un cadre d'information et de concertation pour la prévention des risques et l'évolution de la réglementation de certaines installations classées pour la protection de l'environnement soumises à autorisation environnementale pour laquelle notre ISDND fait partie.

« NOS DÉCHETS ALIMENTAIRES, UN CADEAU POUR LA TERRE ! » EST LA NOUVELLE CAMPAGNE DE COMMUNICATION DU SYNDICAT CENTRE HÉRAULT

Afin d'encourager les habitants à trier leurs déchets alimentaires, le Syndicat Centre Hérault lance chaque année une campagne de communication sur différents médias. L'objectif de l'année 2024 est que les habitants prennent conscience que leur geste de tri a des conséquences positives sur la Terre. « Nous prenons les ressources de la planète pour produire et nous nourrir. Les sols finissent par s'épuiser. Il est de la responsabilité de chacun

de rendre à la Terre ce que nous lui prenons. » rappelle Monsieur Olivier Bernardi, Président du SCH. Cela passe par un geste simple : faire le choix de ne plus jeter les déchets alimentaires à la poubelle, mais au contraire de les trier pour en faire une ressource. La campagne de communication a été diffusée sur les réseaux sociaux, avec notamment la contribution de trois restaurateurs du territoire (Aux quatre éléments au Caylar, le Café de la poste à Aspiran et Souka à Aniane) qui ont des pratiques vertueuses à découvrir sur les pages Facebook et Instagram du Syndicat. La campagne était présente d'octobre 2024 à janvier 2025 sur les réseaux sociaux, et en décembre 2024 dans plusieurs médias : radio, presse et affichage.



Les indicateurs techniques La prévention



La prévention

ACTIONS DE PRÉVENTION MENÉES AUPRÈS DES DIFFÉRENTS PUBLICS



➔ **3 rencontres organisées** avec les élus du territoire



➔ **18 aires de compostage** partagées



➔ **42 visites** des équipements techniques du Syndicat Centre Hérault



➔ **3 stands**



➔ **15 428 gobelets** prêtés aux organisateurs d'événements sur le territoire



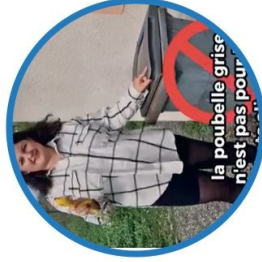
➔ **5 kits de couches lavables** prêtés à des familles



➔ **2 209 élèves sensibilisés** 41 interventions en classe



➔ **Instagram 799 abonnés** 10 200 personnes touchées



➔ **Facebook 1 643 abonnés** 100 015 personnes touchées



➔ **LinkedIn 248 abonnés**

96 %

= INDICE DE RÉDUCTION

des déchets ménagers et assimilés par rapport à 2010



L'indice de réduction a diminué par rapport à l'année précédente. Ceci est principalement dû à une diminution des déchets collectés en déchèterie classique.



L'indice est calculé à partir de quantité de Déchets Ménagers et Assimilés produits par habitant, en fonction de la population municipale.

Indice =

Quantités de DMA/hab. 2023 x 100

Quantités de DMA/hab. 2010



syndicat-centre-herault.org
communication@syndicat-centre-herault.org



Syndicat Centre Hérault - officiel



[syndicatcentreherault](https://www.instagram.com/syndicatcentreherault)



Syndicat Centre Hérault - Officiel

La prévention

NOS PARTENAIRES DU RÉEMPLOI

Les **ressourceries** sont des associations qui proposent à la vente des objets et matériaux dont les habitants ne veulent plus mais qui peuvent servir à d'autres, après une simple remise en état ou réparation si nécessaire. Leurs dons évitent la production de déchet.

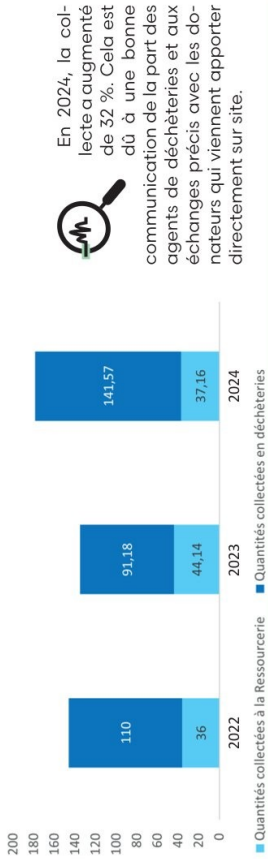
Les ressourceries permettent de créer de l'emploi local. Elles fonctionnent aussi avec des personnes en insertion professionnelle qui sont formées à la collecte, la valorisation et la vente.

La **Ressorcerie Cœur d'Hérault**, créée en 2013, est née de la volonté du Syndicat Centre Hérault de réduire la production de déchets et de la mobilisation de l'association Gammes, engagée dans l'économie sociale, qui gère des structures similaires sur Montpellier. Localisée au départ à Clermont l'Hérault, elle a déménagé sur Saint-André-de-Sangonis en 2018 dans un local acquis par le Syndicat Centre Hérault.



179 t
D'OBJETS RÉEMPLOYABLES COLLECTÉS
(dont 142 t en déchèterie et 37 t directement à la ressourcerie)
soit 2 kg par habitant

ÉVOLUTION DES QUANTITÉS COLLECTÉES DE 2022 À 2024 (EN TONNES)



Ressorcerie Cœur d'Hérault
4 rue des Chênes verts, ZAE La Garrigue 34725 Saint-André-de-Sangonis
coeurherault@gammes.org - 04 99 91 20 42



L'**Abelle verte**, créée en 2022, est une Entreprise à But d'Emploi qui a pour objectif la création d'emploi pérenne et local dans les métiers de l'environnement liés à la réduction des déchets. Elle gère la recyclerie « Le Recyclage Lodévois », qui était déjà partenaire du Syndicat Centre Hérault depuis 2016, l'atelier textile de « Rembobinez », le réemploi du matériel médical de « Recycl'aides 34 » et le recyclage d'huisseries.

162 t
D'OBJETS RÉEMPLOYABLES COLLECTÉS
soit 2 kg / hab.
dont 3 t en déchèterie (collecte en déchèterie démarrée oct. 2024)



La Grande Conserve
9859F chemin de Montpellier
34700 Lodève
contact@lagrandeconserve.fr
06 76 77 41 01
lagrandeconserve.fr



L'Abelle verte
17B Boulevard Jean Jaurès
34700 Lodève
communication@labeledverte.net
04 67 44 92 70
labeledverte.net



Les indicateurs techniques La collecte



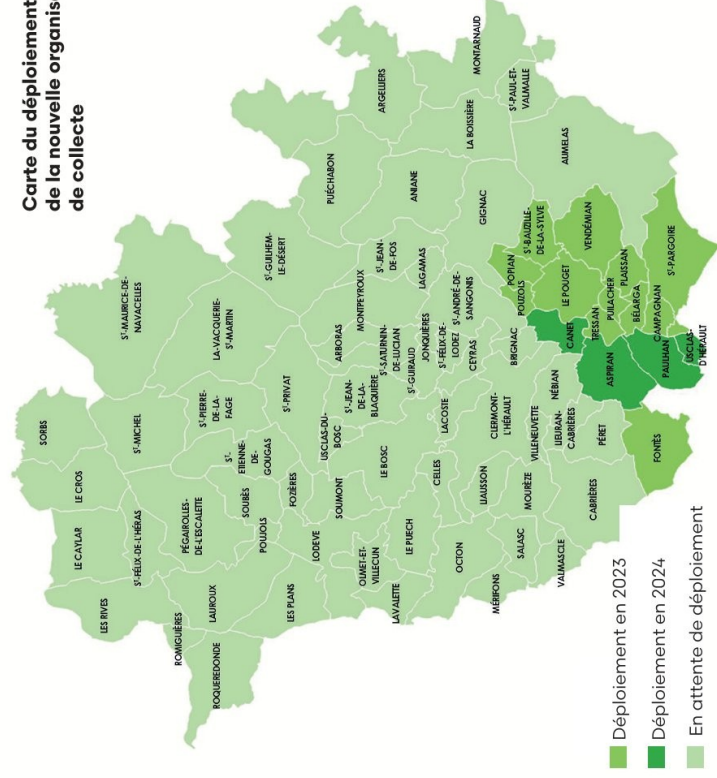
Les points tri de proximité

LES ÉQUIPEMENTS

La carte ci-après présente les communes sur lesquelles **la nouvelle organisation de collecte** a été déployée en 2024 (voir P8). Les centres-bourg de ces communes ont une collecte uniquement en point tri de proximité pour tous les flux de déchets (emballages et papiers, verre, ordures ménagères et déchets alimentaires). Les habitants des zones pavillonnaires ont été équipés d'un bac jaune. Le déploiement sur les autres communes sera poursuivi en 2025 et 2026.



Carte du déploiement de la nouvelle organisation de collecte



ÉVOLUTION DES QUANTITÉS COLLECTÉES EN POINT TRI DE 2022 À 2024 (EN TONNES)



Le nouveau service de collecte a été mis en place dans 17 communes du territoire de novembre 2023 au 31 décembre 2024 (voir P8). Dans ce cadre, les points tri de proximité des centres-bourg ont été dotés de colonnes à ordures ménagères qui sont collectées par le Syndicat Centre Hérault.

gère baisse en 2024 en point tri de proximité qui s'explique par l'arrivée du bac jaune en habitat pavillonnaire dans 4 communes de plus sur le territoire. Si on cumule la collecte en point tri et celle en bac jaune, on obtient une **hausse de +15,3% de la collecte des emballages et papiers**.

La collecte en mélange des **Emballages et du Papier** (EMRP) a fait l'objet d'une lé-

à 39,9 kg/hab en 2024.

Enfin, les quantités de **Textile Linge et Chaussures** (TLC) collectées sur le territoire par Philtex en 2024 (**2,9 kg/hab.**) ont augmenté de **+27,8 %** par rapport à 2023.

Au total, sur la collecte des points tri de proximité, on observe une **augmentation de 4,9 % par rapport à 2023**.

EN PÉRIODE ESTIVALE : avec l'augmentation de la population liée à la fréquentation touristique, la collecte des points tri est adaptée au besoin, en fonction des colonnes, afin d'anticiper leurs niveaux de remplissage tout en optimisant l'organisation logistique du service.



7 375^t
DE DÉCHETS COLLECTÉS
en point tri de proximité
soit 86,2 kg / habitant

à 39,9 kg/hab en 2024.



Les déchèteries classiques

LES DÉCHÈTES ACCEPTÉES PAR ÉQUIPEMENT

1
DÉCHÈTERIE
pour 9 504 hab.

	Aspiran Montarnaud	Gignac Clermont l'Hérault	Lodève Le Pouget	Monpeyrroux	Le Caylar	Octon
Cartons	•	•	•	•	•	•
Bois non traité	•	•	•	•	•	•
Bois traité	•	•	•	•	•	•
Métaux	•	•	•	•	•	•
Végétaux	•	•	•	•	•	•
Non recyclables	•	•	•	•	•	•
Piles	•	•	•	•	•	•
Mobilier usagé	•	•	•	•	•	•
Plâtre	•	•	•	•	•	•
Déchets d'équipement électroniques et électroniques	•	•	•	•	•	•
Inertes	•	•	•	•	•	•
Produits chimiques (déchets dangereux)	•	•	•	•	•	•
Objets réem- ployables	•	•	•	•	•	•
Textiles	•	•	•	•	•	•
Polystyrène	•	•	•	•	•	•
Articles de sport et laisirs	•	•	•	•	•	•
Menuiseries vitrées	•	•	•	•	•	•

OÙ DÉPOSER LES DÉCHÈTES REFUSÉS

**Médicaments inutilisés ou
périmés** : chez les pharma-
ciens (Cyclamed)

Bouteilles de gaz et pneus :
retour revendeur
**DASRI (Déchets d'Activités de
Soins à Risques Infectieux)** :
www.dasri.fr

**Déchets chimiques profes-
sionnels et produits phytosa-
nitaires** : voir distributeurs
Amiante : professionnels spé-
cialisés. Particuliers : contac-
tez-nous au 04 67 88 18 46.

1 POINT TRI
DE PROXIMITÉ
DANS TOUTES
LES DÉCHÈTERIES



Sauf pour la déchèterie
d'Octon et de Clermont
l'Hérault



ACCÈS

**Accès interdit aux véhi-
cules de plus de 2 mètres
de hauteur.** Depuis octobre
2017, les véhicules de plus
de 2 m doivent se rendre en
déchèterie gros véhicules
(service payant au poids),
sauf dans les déchèteries
de Lodève, Le Caylar, Mont-
peyrroux et Octon.

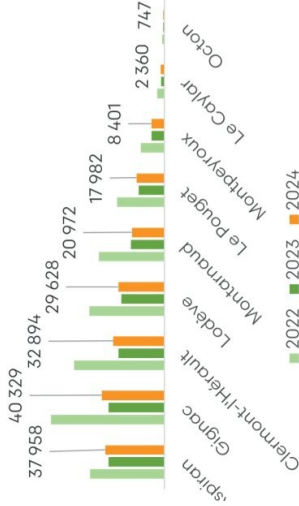
Depuis novembre 2022,
**l'accès se fait par badge
avec 26 passages gratuits
par foyer**, après la création
d'un compte usager sur :
syndicat-centre-herault.org

3 997 comptes
usagers créés en 2024
191 271 visites
7 passages par foyer
en moyenne
96 kg de déchets déposés
par visite en moyenne



En 2024, même si la
fréquentation a augmenté
de 6,5 % par rapport à
2023, elle reste en baisse
par rapport aux années précédentes.
Cette baisse s'explique par la mise en
place, en novembre 2022, d'un accès
par badge réservé uniquement
aux habitants du territoire, avec 26
passages gratuits par foyer et par an.
Les usagers sont venus moins souvent
mais avec un chargement plus
important (avec 35 kg de plus qu'en
2023). De plus, les professionnels
du BTP sont orientés vers d'autres
déchèteries professionnelles.

ÉVOLUTION DE LA FRÉQUENTATION (NOMBRE DE VISITEURS EN 2024)



Fermeture de toutes les déchèteries :
les dimanches, lundis et jours fériés.

JOURS ET HORAIRES D'OUVERTURE

Hors horaires d'été



Matin : 9h à 12h
Après-midi : 14h à 17h15

	Matin	Mar	Merc	Jeu	Vend	Sam
Aspiran	Matin	•	•	•	•	•
Montarnaud	Matin	•	•	•	•	•
Gignac	Matin	•	•	•	•	•
Clermont l'Hérault	Matin	•	•	•	•	•
Lodève	Matin	•	•	•	•	•
Le Pouget	Matin	•	•	•	•	•
Monpeyrroux	Matin	•	•	•	•	•
Le Caylar	Matin	•	•	•	•	•
Octon	Matin	•	•	•	•	•

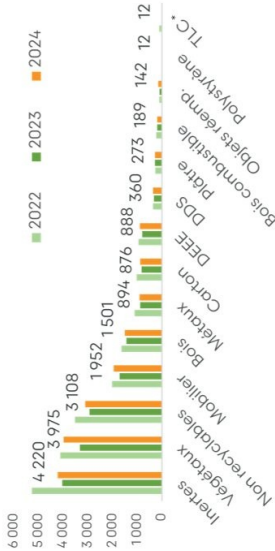
Les déchèteries classiques

18 407 t

DE DÉCHETS COLLECTÉS

en déchèterie
soit 94 kg / visite

ÉVOLUTION DES QUANTITÉS COLLECTÉES (TONNES)



En 2024, la quantité de déchets collectés en déchèterie classique a augmenté de 8,8 % par rapport à 2023 passant de 16 780 t à 18 407 t. Cette augmentation est en corrélation avec le nombre d'utilisateurs supplémentaires qui ont demandé un badge d'accès pour les déchèteries.

* TLC : Textiles Linge et Chaussures

Les déchets ménagers et assimilés

SYNTHÈSE DES TONNAGES COLLECTÉS

	Quantités collectées en tonnes				Calcul en kg par hab. concerné *
	2022	2023	2024	2025	
Population	83 220	83 758	85 537	83 220	85 537
Porte-à-porte					
Ordures Ménagères Résiduelles	16 534	15 856	14 277	199	173
Déchets alimentaires	2 903	2 588	2 285	35	27
Emballages Ménagers Recyclables et Papiers	0	214	1 062	0	12
Total collectés par les Com. de communes	19 437	18 657	17 625	234	212
Points tri					
Ordures Ménagères Résiduelles	0	14	515	0	6
Emballages Ménagers Recyclables et Papiers	3 553	3 393	3 196	43	37
Verre	3 471	3 427	3 415	42	41
Textile, Linge et Chaussures	134	179	248	2	3
Total collectés en points tri	7 157	7 013	7 375	86	86
Déchèteries classiques					
Inertes	5 258	4 032	4 220	63	50
Végétaux	4 106	3 309	3 975	49	47
Non recyclables	3 507	2 934	3 108	42	37
Mobilier	2 008	1 703	1 952	24	23
Menuiseries (nouveau)			5		
Bois	1 635	1 426	1 501	20	18
Métaux	1 100	874	894	13	11
Carton	1 015	818	876	12	10
DEEE	945	794	888	11	11
DDS	356	319	360	4	4
Plâtre	268	275	273	3	3
Bois combustible	218	183	189	3	2
Objets réemployables	110	91	145	1	2
Polystyrène	12	12	12	0	0
Textiles Linge et Chaussures	107	11	12	1	0
Total déchèteries	20 646	16 780	18 411	248	220
Total points tri + déchèteries collecté par le syndicat	27 803	23 793	25 785	334	306
Autre					
Déchets municipaux	753	741	673	9	8
Total des déchets collectés sur le territoire	47 993	43 192	44 083	577	526

Le tableau suivant

présente l'évolution des quantités de déchets collectés sur le territoire, en tonnes et en kg/habitant.



En ce qui concerne la collecte en porte-à-porte effectuée par les Communautés de communes, on remarque une baisse des quantités collectées pour les ordures ménagères (-7,3 %) et les déchets alimentaires (-13,2 %).

La collecte des emballages et papiers a augmenté de 15,3 % au total.

Si on considère l'ensemble des déchets produits sur le territoire, on remarque que les quantités globales collectées sont stables par rapport à 2023.

* Nombre d'habitants concernés par chaque mode de collecte :

- ¹ 82 562 hab. concernés
- ² 21 341 hab. concernés
- ³ 2 975 hab. concernés
- ⁴ 64 196 hab. concernés

La déchèterie professionnelle d'Aspiran

LES DÉCHETS ACCEPTÉS

- ▶ Non recyclables
- ▶ Inertes
- ▶ Végétaux
- ▶ Métaux
- ▶ Cartons
- ▶ Bois
- ▶ Bois combustible
- ▶ Mobilier usagé
- ▶ Polystyrène
- ▶ Plâtre
- ▶ Verre plat



JOURS ET HORAIRES D'OUVERTURE



Du lundi au vendredi
Matin : 9h à 12h
Après-midi : 14h à 17h
(Hors horaires d'été)

OÙ DÉPOSER LES DÉCHETS REFUSÉS ?

- Amiante et bois avec traitement dangereux :
▶ entreprises spécialisées
- Emballages de produits phytosanitaires, pneumatiques, huiles, produits chimiques, électriques, DASRI (Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux) et médicaments :
▶ chez les revendeurs

FONCTIONNEMENT

1. **Accueil, identification** : Ouverture d'un compte obligatoire dès le 1er apport
2. **Pesée du véhicule à plein et contrôle des déchets**
3. **Dépotage des déchets au sol ou en benne**
4. **Pesée du véhicule à vide sur le pont bascule**
Poids minimum pris en compte : 20 kg
5. **Facturation en fin de mois**

Les services payants aux professionnels

LA DÉCHÈTERIE PROFESSIONNELLE

La déchèterie professionnelle située à Aspiran et gérée par le Syndicat Centre Hérault est conçue pour accueillir les déchets d'activités. Elle est en capacité d'accueillir les véhicules supérieurs à 2 m. Les professionnels peuvent déposer leurs déchets dans cette déchèterie, ainsi que dans d'autres exutoires gérés par des entreprises privées.

Le service est payant au poids selon la nature des déchets déposés. L'utilisateur doit ouvrir un compte dès son 1^{er} apport.



COLLECTE DES EMBALLAGES, DES PAPIERS ET DU VERRE

Les professionnels peuvent demander une collecte spécifique en colonnes de ces flux, avec un paiement du service et un conventionnement.

ORDURES MÉNAGÈRES ET ASSIMILÉS

Les professionnels peuvent bénéficier du service de collecte assuré par les Communautés de Communes, sous certaines conditions (limitation du volume des bacs à ordures ménagères, facturation le cas échéant et respect des consignes de tri appliquées aux particuliers). La dotation en bacs est définie par les Communautés de communes.

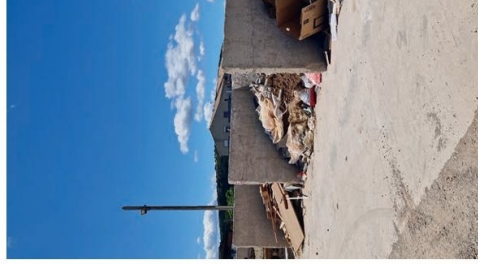


LES DÉCHÈTERIES CLASSIQUES

Conçues pour les particuliers, elles sont également accessibles aux professionnels, (hors professionnels du bâtiment depuis novembre 2022) avec un véhicule inférieur à 2 m de hauteur* et moins de 3,5 t, sous certaines conditions.

Le service est payant au forfait par passage. Le professionnel doit faire une demande de badge auprès du service collecte via un formulaire internet, avant son 1^{er} apport.

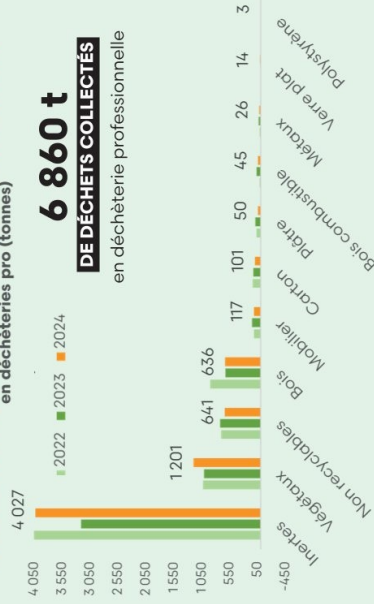
* A l'exception des déchèteries de Lodève, le Caylar, Montpeyroux et Octon qui peuvent accueillir les véhicules de plus de 2 m de hauteur.



ÉVOLUTION DES QUANTITÉS COLLECTÉES EN DÉCHÈTERIE PROFESSIONNELLE (TONNES)

6 860 t

DE DÉCHETS COLLECTÉS en déchèteries pro (tonnes)

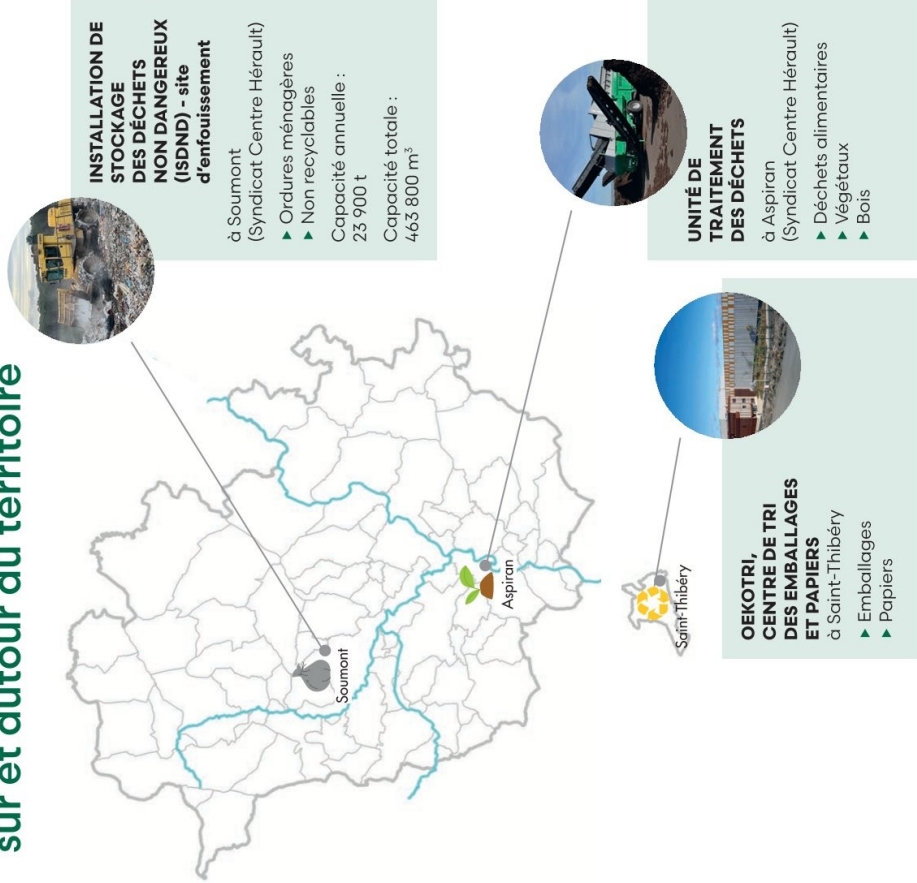


Entre 2023 et 2024, les quantités collectées en déchèterie professionnelle ont augmenté de 11,6 %, passant de 6 064 à 6 860 tonnes. Cette progression s'explique en partie par la hausse de 26 % des déchets inertes collectés. Elle est directement liée à la fermeture, en mars 2024, de la déchèterie professionnelle de Saint-André-de-Sangonis. Ce site, initialement créé par le syndicat en octobre 2015 pour pallier l'absence d'initiative privée, avait été délégué à un opérateur privé en 2022.

Les indicateurs techniques Le traitement



Les installations de tri et de traitement, sur et autour du territoire

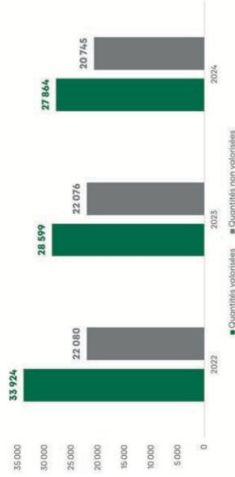


La nature des principaux modes de traitement

	RÉEMPLOI	COMPOSTAGE	VALORISATION MATIÈRE	VALORISATION ÉNERGÉTIQUE	CONCASSAGE	ENFOUISSEMENT
Porte à porte ou point tri de proximité		•	•			•
Ordures Ménagères Résiduelles						
Déchets alimentaires		•				•
Emballages Ménagers Recyclables et papiers			•			• (refus de tri)
Verre			•			
Textile Linge Chaussures	•		•	•		
Objets réemployables	•					
Non recyclables						•
Inertes			•		•	
Végétaux		•	•			
Bois			•			
Mobilier usagé			•	•		
Métaux			•			
Carton			•			
DEEE			•			
DDS			•	•		
Bois combustible				•		
Plâtre			•			
Textile Linge Chaussures	•		•	•		
Polystyrène			•			
Verre plat			•			
Déchets municipaux						•
Déchets industriels banals						•
Autres						

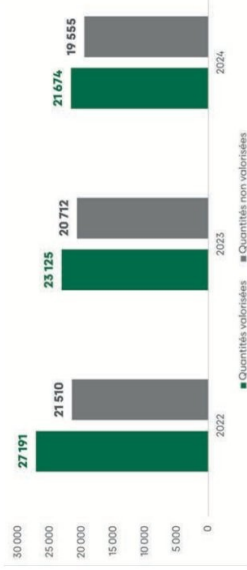
Le taux global de valorisation des déchets ménagers et assimilés (DMA) et des déchets de la déchèterie professionnelle

ÉVOLUTION DES TONNAGES DE DMA ET DÉCHETS PROFESSIONNELS VALORISÉS ET NON VALORISÉS DE 2022 À 2024 (TONNES)



En 2024, la quantité de déchets non valorisés a enregistré une baisse de 6 % par rapport à 2023, et celle des déchets valorisés a diminué de 2,5 %, tandis que la population du territoire a progressé de 2,1 %. À titre de comparaison, la dépense de consommation finale des ménages a augmenté de 1 % en volume à l'échelle nationale (source : Insee). Ce contraste suggère, à l'échelle du Syndicat Centre Hérault, une évolution positive en matière de prévention des déchets et de réduction à la source.

ÉVOLUTION DES TONNAGES DE DMA VALORISÉS ET NON VALORISÉS DE 2022 À 2024 (TONNES)



27 864 t
DE DÉCHETS VALORISÉS
DMA + déchets des professionnels

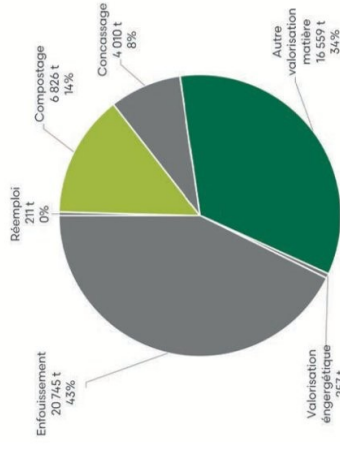
54 %
TAUX GLOBAL DE VALORISATION
DMA + déchets des professionnels

⚠ Depuis 2018, le calcul du taux de valorisation intègre les inertes. Il ne peut donc pas être comparé aux taux de valorisation des rapports annuels antérieurs à 2018.

49 %
TAUX GLOBAL DE VALORISATION
DMA

🔍 En 2024, la diminution des quantités de déchets valorisés s'explique par une baisse des quantités collectées de déchets alimentaires et des végétaux.

Répartition des différents modes de traitement (DMA et déchets professionnels)



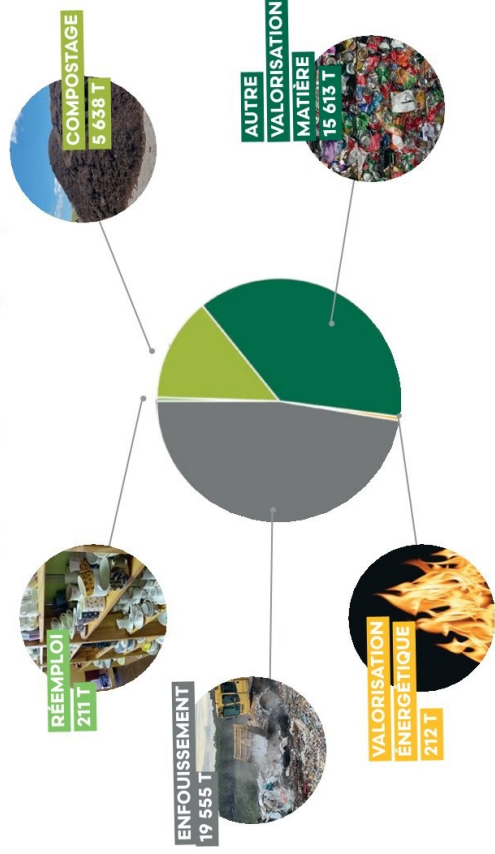
🔍 En 2024, un tiers des déchets du Syndicat Centre Hérault est valorisé par recyclage matière.

Le compostage des déchets alimentaires et des végétaux représente 14 % du traitement. Le concassage des inertes est lui de 8 %.

La valorisation énergétique est très faible puisqu'elle ne concerne que le bois non traité. Les objets réemployables qui sont orientés vers la ressourcerie représentent 1 %.

43 % des tonnages de déchets collectés sont partis à l'enfouissement.

Répartition des différents modes de traitement (DMA)



La valorisation organique par compostage

LA NATURE DES MATIÈRES PREMIÈRES

- ▶ Déchets alimentaires collectés en porte-à-porte ou en colonne dans les points tri de proximité
- ▶ Végétaux collectés en déchèterie

LE PROCESSUS DE COMPOSTAGE

- ▶ Réception et contrôle des apports
- ▶ Broyage des végétaux
- ▶ Mélange mécanique des déchets alimentaires et du broyat de végétaux (dans le cas du compost croissance)
- ▶ Stockage en casier pendant la phase active avec des contrôles réguliers :
 - Contrôle humidité / arrosage
 - Contrôle température / aération par retournement
- ▶ Profils des températures (à minima 65°C pendant 3 jours ou 60°C pendant 7 jours ou 55°C pendant 14 jours)
- ▶ Test de maturité (Rottegrad) / passage en phase de maturation
- ▶ Mise en andain pendant la phase de maturation
 - Contrôle humidité / arrosage
 - Test de criblage
 - Mise en andain d'affinage
- ▶ Analyse complète des lots (chimique, biochimique, biologique)
 - Test de phytotoxicité (test cresson)

LES PRODUITS ET SERVICES

Depuis 2006, le compost du SCH est certifié « Matière fertilisante utilisable en Agriculture Biologique » et depuis 2015, il est labellisé ASQA (Amendement Sélectionné de Qualité Attestée).

- 3 types de produits conformes NFU 44051 sont à la vente :
- ▶ Le compost « structurant » issu des végétaux collectés en déchèterie ;
 - ▶ Le compost « croissance » issu de la collecte des déchets alimentaires et des végétaux collectés en déchèteries ;
 - ▶ Le bois de paillage.

LES HORAIRES

Dépôts de végétaux et déchets alimentaires à partir de :

- 6h pour le SCH
- 7h pour les Communautés de communes
- 9h les professionnels

Toute la journée, vente de compost et bois de paillage avec chargement manuel en libre service ou chargement mécanique de 9h à 12h et de 14h à 17h, sur réserve de disponibilité des produits.

(Hors horaires d'été.)

2 664 t

COMMERCIALISÉS

2026 t

LIVRÉS

203

TRAJETS



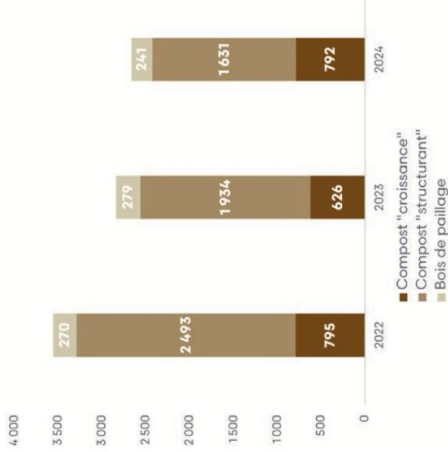
Au 1^{er} janvier 2024 la collecte séparée des biodéchets au niveau national est obligatoire.

C'est déjà le cas depuis plus de 20 ans sur le territoire du Syndicat Centre Hérault.



	2022	2023	2024
Déchets alimentaires du territoire	2 903 t	2 588 t	2 285 t
Végétaux du territoire	5 137 t	4 457 t	5 163 t
Total des déchets du territoire	8 040 t	7 045 t	7 460 t
Déchets alimentaires du SICTOM de Pézenas	187 t	287 t	655 t
Déchets alimentaires de la Com. des communes du Grand Orb	0 t	49 t	53 t
Total des déchets compostés sur la plateforme	8 227 t	7 381 t	8 155 t
Refus de criblage	714 t	651 t	621 t
Rendement de la plateforme	43 %	43 %	37 %

ÉVOLUTION DES QUANTITÉS DE PRODUITS VENDUES (EN TONNE)



706

CLIENTS

1 352

ACHATS AU TOTAL

178

VENTES LIVRÉES

dans un rayon de 20 km



En 2024, les apports de déchets alimentaires provenant du territoire ont diminué à l'instar de 2023. Cette diminution, uniquement sur le territoire de la Communauté de Communes Vallée de l'Hérault (près de 500 t collectés en mains), s'explique par une communication qui a rappelé les bonnes consignes de tri (les végétaux qui ne vont pas dans les bacs verts mais en déchèterie). Les quantités de produits vendues ont diminué de 7% par rapport à 2023, mais comme chaque année, toute la production a été vendue.

La valorisation matière des inertes

LA NATURE DES MATIÈRES PREMIÈRES

Inertes issus de la déchèterie professionnelle à Aspiran.

1 504 t
COMMERCIALISÉS

LA DESTINATION DES INERTES

- Site de production de granulats
- ISDND (couverture et besoins d'exploitation)

LES PRODUITS ET SERVICES

Les produits sont adaptés aux besoins des professionnels des travaux publics, des voiries et réseaux divers, des paysagistes, ainsi que des particuliers pour la réalisation des chemins, murs de soutènement, canalisations, piscines, plantations, etc.

Ces inertes sont transformés en 4 produits commercialisés :

- un tout-venant de calibre 0/31,5
- de la terre
- de la terre végétale.
- de la terre criblée amendée

Un service de livraison est proposé aux professionnels et aux particuliers à partir de 10 tonnes.



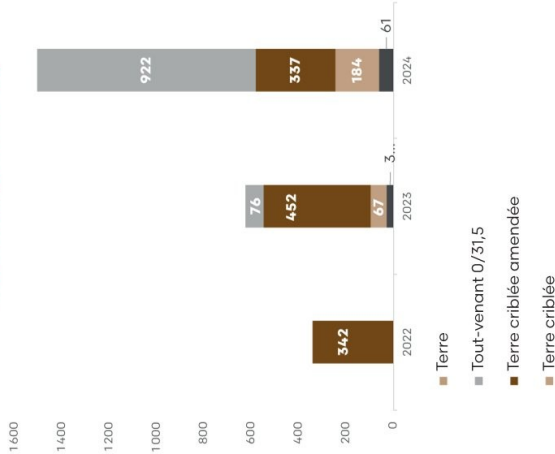
En 2024 :

- 1 411 t d'inertes ont été acheminés sur l'ISDND pour servir de matériaux de couverture
- 2 809 t ont été valorisés par VMITP Rouvier
- 4 027 t d'inertes ont été concassés dans le cadre d'un marché de prestation.

- Reprise de la vente des produits issus du concassage des inertes (arrêtée le 28 février 2022) en augmentant les tarifs pour éviter une concurrence déloyale avec le marché privé.



ÉVOLUTION DES QUANTITÉS DE PRODUITS VENDUES (EN TONNE)



En 2024, les quantités de terre de remblai vendues ont augmenté de 103 %, celles de terre criblée de 174 %, et les ventes de tout-venant ont connu une hausse spectaculaire de 1133 %.

Historique :

En 2022, le Syndicat avait fait le choix de suspendre la vente de matériaux issus des inertes, afin de ne pas concurrencer l'installation d'un entrepreneur privé sur le territoire et de favoriser le développement du tissu économique local.

En 2023, face à l'arrêt de cette initiative privée et à la constitution d'un stock important lié aux apports en déchèterie professionnelle, le Syndicat a été amené à reprendre cette activité, dans un souci de bonne gestion de ses installations et de valorisation des

Le recyclage des matières

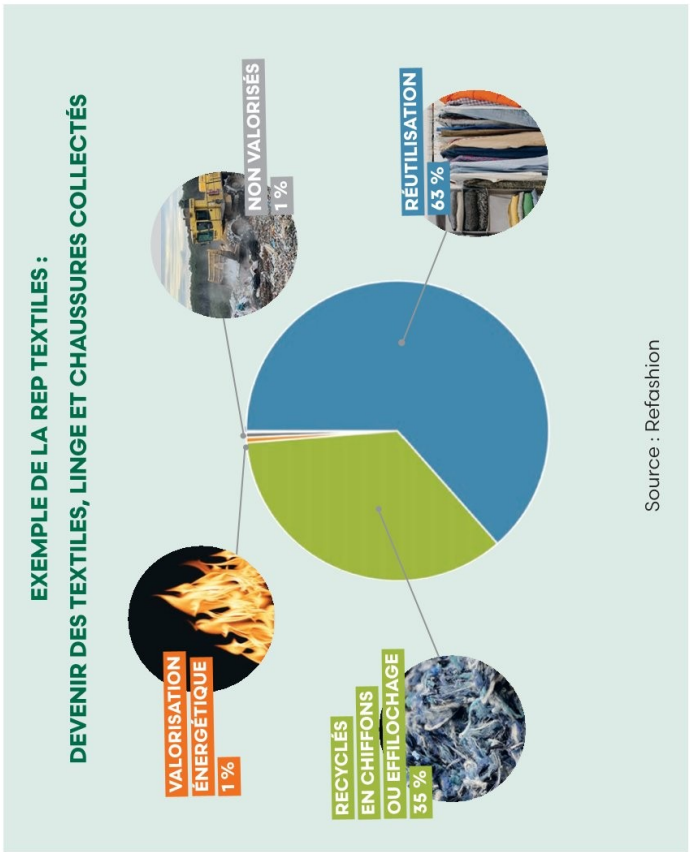
	ÉCO-ORGANISME PARTENAIRE	CENTRE DE TRI	REPRENEUR OU CENTRE DE TRAITEMENT	DEVENIR
Emballages Ménagers Recyclables et papiers	Citeo	OekoTRI	Paprec, Suez	Emballages, objets en matières recyclées et papier recyclé
Verre	Citeo	OI Manufacturing	OI Manufacturing	Emballages en verre
Textile Linge Chaussures	Refashion	Le Relais / Philtex et Recycling	Le Relais / Philtex et Recycling	Réemploi, chiffons, rembourrage, isolants
Carton	Citeo	La Feuille d'érable	Suez	Fibres de carton
Déchets d'équipement électrique et électronique	Ecologic	Triade, filiale de Véolia		Automobile, poutrelles métalliques, câbles en cuivre...
Piles	Batribox			Piles, batteries, tuyaux de cuivre, pièces auto...
Lampes et néon	Recylum	Paprec	Paprec	Cadres de vélos, nouveaux tubes fluorescents
Déchets chimiques ménagers (dangereux)	Eco-DDS (sauf produits hors champ)	Triadis	Triadis	Huile de moteur, combustibles, traitement en centres spécialisés
Mobilier usagé	Eco-maison		Réseaux de repreneurs Eco-maison	Panneaux de particules (bois), tuyaux (plastique), panneaux acoustiques et thermiques, literie (matelas)...
Bois traité			Paprec	Plaques de bois aggloméré
Métaux			GDE	Métaux recyclés
Polystyrène	Citeo		Valorplast	Isolation, emballages
Plâtre	Valobat		Valordec	Industrie plâtrière, cimenterie, activité agricole (engrais)
Verre plat Menuiseries vitrées	Ecomaison		Réseau des repreneurs Eco-maison	Verrerie



Certains metteurs sur le marché de produits générant des déchets sont soumis à des **Responsabilités Élargies du Producteur (REP)**. Dans ce cadre, ils sont tenus de prendre en charge la gestion de ces déchets. Ces REP peuvent être assurées par les metteurs sur le marché de façon individuelle ou collective, via un éco-organisme.

Les filières à REP ont 3 grands objectifs :

- Augmenter la performance de recyclage des déchets ;
- Décharger les collectivités territoriales des coûts de gestion des déchets ;
- Inciter les fabricants à s'engager dans l'éco-conception.





La caractérisation des emballages et papiers



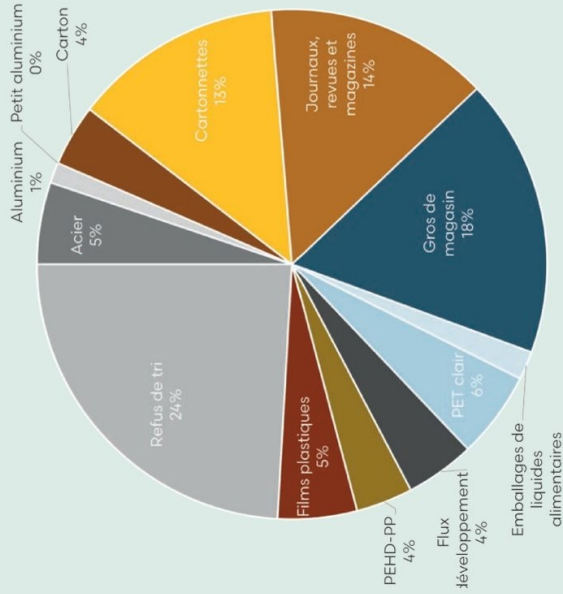
Les refus de tri désignent les déchets qui ne sont pas conformes au cahier des charges du centre de tri des emballages et papiers, tels que les erreurs de tri ou les sacs d'ordures ménagères. Ils engendrent **un surcoût environnemental et financier important**, puisqu'une une fois écartés

par les opérateurs, ces refus sont dirigés vers l'ISDND de St-Jean-de-Libron (34) où ils sont enfouis. **La lutte contre ces erreurs constitue donc un axe de travail prioritaire.**

76 %
D'EMBALLAGES ET PAPIERS
recyclables

24 %
DE REFUS DE TRI
= 982 tonnes

PROPORTIONS DES REFUS DE TRI DANS LES EMBALLAGES ET PAPIERS COLLECTÉS



PET : Polytéraphalate d'éthylène
PEHD-PP : Polyéthylène Haute Densité et Polypropylène



Le stockage des déchets non dangereux

UNE INSTALLATION CLASSÉE ISO 14001

L'installation de Stockage des Déchets Non Dangereux (ISDND) est une Installation Classée pour la Protection de l'Environnement qui répond à l'arrêté préfectoral 2009-I-1613 B daté du 30 juin 2009, complété par l'arrêté 2012-I-2662 daté du 19 décembre 2012 et à l'arrêté ministériel du 15 février 2016, relatif aux ISDND.

En décembre 2022, elle a reçu une autorisation préfectorale de prolongation de son exploitation valable pendant huit ans – jusqu'à fin 2031 – à condition de continuer de réduire la quantité de déchets ultimes enfouis. Seuls sont admis sur le site en vue de leur stockage, les déchets non dangereux en provenance du territoire du Syndicat Centre Hérault.

LES ÉQUIPEMENTS DU SITE

- ▶ Le traitement des lixiviats se fait grâce à un réseau de drains et à un bassin de reprise à partir duquel les eaux sont pompées vers une lagune située sur la partie haute du site, à proximité de la station de traitement RBM (Réacteur Bio-Membranaire). Les concentrats et boues de la station sont traités et séchés via le réseau de chaleur alimenté par la chaudière biogaz.
- ▶ La sécurité incendie est assurée par une caméra de détection thermique. Pour la lutte contre les incendies, le site est également équipé d'un bassin de stockage d'eau et d'un réseau de poteaux incendie (+ stock de matériaux inertes et astreinte du personnel).
- ▶ Le traitement des biogaz est effectué grâce à un réseau de drains et de puits alimentant la chaudière. En cas de panne de la chaudière, une torche permet de brûler les biogaz.
- ▶ Le recueil des eaux de ruissellement interne se fait dans des bassins, les eaux sont stockées, analysées et rejetées dans le milieu naturel, si conformes.



L'ISDND est un site vitrine attirant des visiteurs de la France et de l'étranger.

LES HORAIRES



Du lundi au vendredi de 7h à 18h et le samedi de 7h à 13h

Situé sur la commune de Soumont, au lieu-dit Mas d'Arnaud, le site est accessible aux Communautés de communes pour le vidage des ordures ménagères.



4 895
PESEES
10 738 m³
DELIXIVIATSTRAITÉS
94 %
DU BIOGAZ VALORISÉ

Le stockage des déchets non dangereux

19 763 t

DE DÉCHETS ENFOUIS

Déchets non valorisables traités (t)	Ordures ménagères	16 908	16 895	16 534	15 870 ✓	14 792 ✓
	Non recyclables (déchets qui restent après le tri en déchèterie classique et déchèterie professionnelle)	4 185	4 808	4 212	3 660	3 749
	Déchets municipaux (dont dégrillage)	875	736	753	741	673
	Déchets industriels bandals	501	662	579	638 ✗	550 ✓
	TOTAL	22 469	23 101	22 078	20 909 ✓	19 763 ✓
Refus de tri (t)	Emballages et papiers	489	241	0	1	0
	Textiles, linge et chaussures	25,62	0	0	0	0
	Inertes	0	0	0	20	0
	TOTAL	515	241	0	20	20
TOTAL DES DÉCHETS TRAITÉS		22 984	23 342	22 078	20 930	19 783
Refus de tri valorisés en couverture sur l'ISDND (t)	Refus de criblage	1187	666	714	651	621
	Inertes	929	4 326	1 870	870	1 411
	TOTAL	2 116	4 993	2 584	1 521	2 032



En 2024, la quantité de déchets stockés sur l'ISDND a diminué de 5,5%, avec une population qui a augmenté de 2,1 %. Les quantités d'OMR collectées diminuent de 7 % par rapport à l'année précédente.

L'enfouissement diminue entre 2010 et 2024, alors que la population sur le territoire a augmenté.

La quantité de déchets enfouis par habitant diminue passant de 312 kg/hab. en 2010 à 231 kg/hab. en 2024.



L'indice de réduction de l'enfouissement atteint 88 % en 2024.

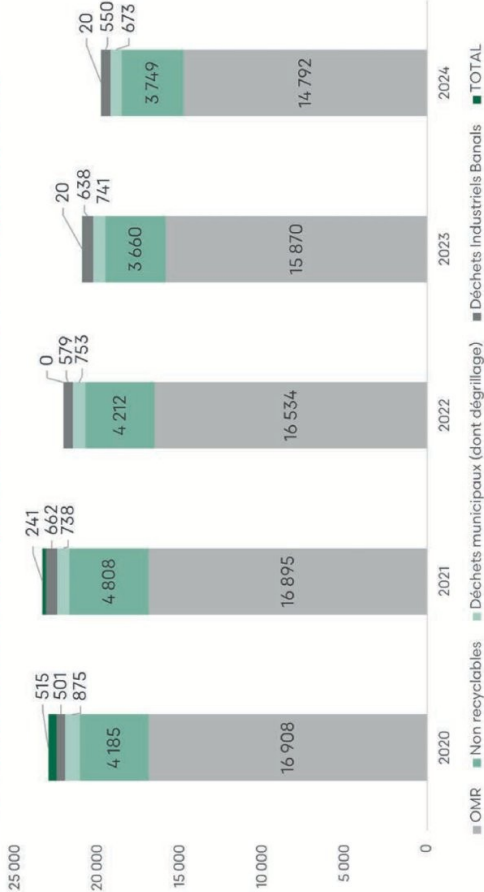
Il poursuit ainsi sa baisse régulière, puisqu'il était de 104 % en 2022, puis de 94,7 % en 2023.

Cette évolution traduit une diminution constante des tonnages de déchets enfouis.

Pour rappel, l'indice est calculé en prenant comme référence le tonnage enfoui en 2010, fixé à 100 :

Indice = (tonnage enfoui en 2024 × 100) / tonnage enfoui en 2010.

ÉVOLUTION DES QUANTITÉS ENFOUIES CES 5 DERNIÈRES ANNÉES



Tableaux récapitulatifs des flux de déchets

DÉCHÉTERIES CLASSIQUES ET PROFESSIONNELLE					
Déchets	Quantités collectées		Eco-organismes	Centres de tri	Repreneurs
Textile Linge Chaussures	Inconnu	Inconnu	Refashion	Le Relais Mazamet (81) Philtex et Recycling Garons (30)	Le Relais Mazamet (81) Philtex et Recycling Garons (30)
Objets réemployables	142 t	1,7 kg/hab.			Ressourcerie Coeur d'Hérault (St André de Sangonis)
Carton	977 t	11,4 kg/hab.	CITEO	La Feuille d'érable	REVIPAC
Déchets d'équipement électrique et électronique	888 t	10 kg/hab.	Ecologic Screlec Recylum	DEEE et piles : Triade filiale de Véolia Lampes et néons Paprec (81)	Réseaux de Repreneurs
Déchets chimiques ménagers (dangereux)	360 t	4 kg/hab.	Eco-DDS (sauf produits hors champ)	Triadis	Triadis
Mobilier usagé	2 069 t	24 kg/hab.	Eco-maison		Réseaux de Repreneurs Eco-Maison
Métaux	920 t	11 kg/hab.			GDE
Polystyrène	15 t	0,17 kg/hab.			Valorplast (Espagne)
Plâtre	323 t	4 kg / hab.			Recypyse Lespignan (34)
Verre plat	14 t	0,16 kg / hab.			Ol manufacturing Béziers (34)
Bois	2 137 t	25 kg/hab.			Paprec (44)
Bois combustible	234 t	3 kg/hab.			Onyx LR Pignan (34)
Non recyclables	3 749 t	44 kg/hab.			
Inertes	8 247 t	96 kg/hab.			
Végétaux	5 176 t	61 kg/hab.			
					Réemploi et valorisation matière
					Valorisation énergétique
					Enfouissement
					Valorisation matière
					Compostage

POINT TRI					
Déchets	Quantités collectées		Eco-organismes	Centres de tri et traitement	Repreneurs
Ordures ménagères résiduelles	515 t	173 kg/hab. concerné		ISDND à Soumont (34)	
Verre	3 415 t	39,9 kg/hab.	Citeo	Ol Manufacturing Béziers (34)	Ol Manufacturing Béziers (34)
Emballages et papiers	3 196 t	37,4 kg/hab.	Citeo	Oekatri St Thibéry (34)	Revipac, Arcelor, Régeal, Affimet, Valorplast, Nicolin, Citeo, Pyral
Textile Linge Chaussures	248 t	2,9 kg/hab.	Refashion	Le Relais Mazamet (81) Philtex et Recycling Garons (30)	Le Relais Mazamet (81) Philtex et Recycling Garons (30)
Emballages et papiers	1 062 t	37 kg/hab. concerné	Citeo	Oekatri St Thibéry (34)	Revipac, Arcelor, Régeal, Affimet, Valorplast, Nicolin, Citeo, Pyral
Déchets alimentaires	2 285 t	27 kg/hab.		Plateforme de compostage du SCH Aspiran (34)	
Ordures ménagères résiduelles	14 277 t	173 kg/hab.		ISDND à Soumont (34)	
Déchets municipaux dont déchets de dégrillage	673t	8 kg/hab.		ISDND à Soumont (34)	
Amiante liée	/	/			VMITP Rouvier Soumont (34)
Extincteurs bouteilles de gaz	/	/			ONCISIS Environnement (95)
					Valorisation matière

REFUS DE TRI		Quantités	Devenir	Type de traitement
Emballages et papiers	0 t	ISDND à Soumont (34)		Enfouissement
	982 t	ISDND à St-Jean-de-Libron (34)		
Inertes	870 t	ISDND à Soumont (34)		Valorisation couverture
	20 t			Enfouissement
Végétaux (refus de criblage)	621 t	ISDND à Soumont (34)		Valorisation couverture

Les indicateurs économiques et financiers



Les modalités d'exploitation

Montant en euros	2022	2023	2024
Montant total des dépenses de fonctionnement	10 331 724	10 668 227	10 874 810
Total des dépenses réelles de fonctionnement	9 336 731	9 573 361	9 670 560
dont la TGAP	1 066 934	1 089 881	1 175 781
Total des dépenses d'ordre	994 993	1 114 866	1 204 250
Montant total des recettes de fonctionnement	11 254 375	11 882 161	12 148 076
Total des recettes réelles de fonctionnement	11 159 399	11 788 934	12 052 856
dont participation des Communautés de communes	8 218 250	8 546 980	8 803 080
dont TGAP s'élevant à	1 066 934	1 089 881	1 175 781
dont participation des éco-organismes	1 138 482	1 477 839	1 496 071
dont produits des services	1 451 191	1 200 793	1 494 269
Total des recettes d'ordre	94 976	93 227	95 220
Montant total des dépenses d'investissement	2 863 362	2 870 447	2 932 019
Total des dépenses d'équipement	1 934 432	1 845 655	1 958 840
dont un montant de	1 923 974	1 835 385	1 884 054
Acquisition de terrains	21 572	63 844	0
Frais d'étude	144 747	5 942	23 541
Achat de matériels	1 395 760	564 035	1 175 944
ISDND de Soumont	290 194	1 092 460	237 320
Plateforme Aspiran	0	103 416	437 343
Travaux déchèteries	27 475	1 728	9 906
Montant total des recettes d'investissement, dont :	2 902 798	2 870 447	2 376 768
FCTVA	284 106	266 243	129 919
Subvention	161 315	62 724	26 600
Amortissements - Autres opérations d'ordres	994 994	1 237 095	1 204 250

En 2024, les dépenses réelles de fonctionnement ont été exécutées à 91 % des prévisions du budget. Les dépenses de fonctionnement sont stables entre 2023 et 2024 (+1%) bien qu'il y ait des disparités entre chapitre, notamment les charges de personnel (+7%), en raison de la mise en place de la taxe transport, du remplacement d'accidents de travail et des arrêts maladies longue durée. Les dépenses courantes sont stables. Certaines prestations de services sont en hausse (+9% : tri des emballages, traitement des lixiviats) mais cette tendance haussière est limitée par des postes en maîtrise tels que les dépenses d'électricité, de carburant (baisse des prix d'achat), les dépenses de matériels roulants et non roulants. La TGAP passe de 1 089 881€ à 1 175 781€ et représente 12% des dépenses réelles de fonctionnement. Pour 2024, le tarif

de la TGAP est de 59€ au lieu de 63€ la tonne suite à l'acquisition de la chaudière sur l'ISDND qui permet momentanément de bénéficier d'une réduction sur le tarif à la tonne enfouie. Le tarif de la TGAP va évoluer de manière significative pour atteindre 65€ la tonne d'ici à 2025.

En 2024, la participation des Communautés de Communes augmente de 3%, le financement du complément étant assuré par les ressources propres liées à l'activité du Syndicat et par une partie des reports.

Pour la participation des Communautés de Communes, depuis 2011, le coût de la TGAP, ainsi que la part des dépenses de fonctionnement liées à l'enfouissement des OMR à l'ISDND sont répartis au prorata des tonnages enfouis par chaque Communauté de Communes.

L'année 2024 est marquée par une augmentation des produits des services liée à la hausse cumulée des tonnages et des prix de reprise. Les soutiens des éco-organismes sont aussi en augmentation notamment par le déplaçonnement des soutiens emballages en raison de l'atteinte des performances de tri fixées dans le contrat pour la 2ème année consécutive. Les recettes générées par l'activité du Syndicat, c'est-à-dire les ventes de produits et la facturation de prestations de services augmentent temporairement en raison de la fermeture de la déchèterie Gros Véhicule de Saint André-de-Sangonis et du report des professionnels sur les sites du Syndicat Centre Hérault.

En 2024, les dépenses d'équipement sont exécutées à 47% des prévisions budgétaires et comprennent essentielle-

ment les travaux d'extension du bassin de la plateforme de compostage (417 852€), la couverture et dégazage de l'ISDND (162 908€), l'acquisition de matériels de transport (419 400€), des colonnes enterrées et aériennes (619 774€), des blocs béton à la déchèterie du Pouget (21 594€) et des travaux d'exploitation sur les différents sites du Syndicat.

Le détail

PRODUITS ET SERVICES

Montant en euros	2024
Vente de produits valorisables	694 445
Vente de produits finis	152 505
Facturation des professionnels	498 240
Autres remboursements par d'autres organismes ou redevables	149 080
Total	1 494 269

PRODUITS DES DROITS D'ACCÈS AUX CENTRES DE TRAITEMENT

Montant en euros HT	2024
Dépôts de végétaux	23 943
Prestation de compostage	51 456
Total des produits d'accès à la plateforme de compostage	75 399
Dépôts des Déchets Industriels Banals (DIB)	87 786
Total des produits d'accès à l'ISDND	87 786
Total	163 185



Les montant annuel des principales prestations rémunérées à des entreprises

Le tableau suivant présente les rémunérations ayant trait à du service ainsi qu'à l'entretien du matériel roulant et non roulant.

Nom de l'entreprise	Nature de la prestation	Type de contrat et durée	Démarrage	Échéance	Montant annuel des prestations (€ TTC)	Evolution n / n-1
Divers prestataires	Entretien du matériel roulant	Divers contrats	RAS	RAS	100 723	-53,45%
Divers prestataires	Entretien du matériel non roulant	Divers contrats	RAS	RAS	73 299	-44,49%
TRIADIS	Traitement des DDS	Marché	01/04/2023	31/03/2027	131 065	-0,26%
PAPREC	Transport et traitement du bois	Marché	20/12/2022	19/12/2026	70 589	8,75%
O-VIVE	Traitement des lixiviats	Marché	01/07/2021	30/06/2025	101 675	27,36%
OEKOMED	Tri des emballages ménagers recyclables	Marché	01/05/2023	30/04/2048	900 055	22,36%
Divers prestataires	Transport de déchets et traitement par valorisation énergétique des refus de tri	Marché	01/05/2023	30/04/2048	195 056	-28,49%
La Feuille d'Erable	Tri du papier et carton	Marché	01/03/2022	28/02/2026	43 169	0,20%
Divers prestataires	Analyses (eaux compost, biogaz)	Divers contrats	RAS	RAS	22 345	/
RECYGYPSE	Transport et traitement du plâtre	Marché	RAS	RAS	31 765	-33,48%
ANCO Minéris	Lavage des colonnes	Marché	RAS	RAS	81 231	/
Elis	Location, lavage des vêtements de travail	Marché	RAS	RAS	50 103	/
Total				1723 753	1 801 076	



Le renouvellement de la flotte de matériel roulant s'est accompagné de l'acquisition d'une nouvelle flotte de diagnostic, permettant désormais d'effectuer certaines réparations en interne. Cette évolution vise à améliorer la maîtrise des coûts de maintenance.

Concernant l'entretien du matériel non roulant, la diminution des dépenses s'explique principalement par le caractère exceptionnel des interventions réalisées en 2023, notamment sur la chaudière de l'ISDND ainsi que sur les chargeurs de l'ISDND et de la plateforme de compostage.

La hausse des coûts liés au traitement des lixiviats en 2024 s'explique par des conditions météorologiques plus humides, ayant entraîné une augmentation des volumes de lixiviats à traiter.

Concernant le tri des emballages effectué au centre de tri OekoTri à Saint Thibéry, géré par la SPL OEKOMED et dont le Syndicat Centre Hérault est actionnaire, la hausse des prestations de tri est la conséquence d'une hausse des quantités traitées.

Parallèlement, la baisse des coûts de transport des déchets et du traitement par valorisation énergétique des refus de tri s'explique par une

diminution des prestations de transport

Les tonnages de déchets de plâtre ont également diminué, ce qui s'explique par la mise en œuvre de la Responsabilité Élargie du Producteur (REP) dans le secteur du bâtiment et des travaux publics (REP BTP).

Enfin, le lavage des colonnes d'ordures ménagères résiduelles (OMR) s'inscrit dans le cadre du nouveau schéma de collecte mis en œuvre par le syndicat et les communautés de communes.



La méthode comptacout

IDENTIFIER ET MAÎTRISER LES COÛTS DE LA GESTION DES DÉCHETS

COMPTACOUT est une méthode d'enregistrement des dépenses et des recettes, propre à la gestion des déchets. Initiée par l'ADEME, elle fixe un cadre homogène et des règles pour répartir les coûts. La matrice permet de répartir les dépenses et les recettes en fonction des flux «type de déchets» et des étapes techniques de gestion.

Ces flux et étapes techniques de gestion sont définis en fonction des compétences de la collectivité.

La méthode COMPTACOUT s'appuie sur les principes de la comptabilité analytique. L'objectif principal est d'identifier et de maîtriser les coûts de la gestion des déchets.

La matrice est présentée HORS TAXES. Pour illustrer l'application de cette méthode, le diagramme P&7 fait figurer les dépenses 2024 du SCH, selon les modalités de la matrice COMPTACOUT.

La matrice des coûts 2024 est en cours de validation auprès de l'administration SINOE. Les coûts sont présentés à titre provisoire et peuvent évoluer dans le cadre de la procédure de validation.



Quelques indications sur la répartition des dépenses

- Le total des charges fonctionnelles : charges administratives dont les charges courantes (consommables, carburant, eau, électricité, salaires...) et les charges de communication ;
- La pré-collecte : achats et renouvellements des contenants (bennes et colonnes) ;
- La collecte : coûts de fonctionnement des Points d'Apports Volontaires et des déchèteries ;
- Le transit-transport : coûts liés aux camions en provenance des déchèteries ;
- Le traitement qui regroupe :
 - Le tri-conditionnement : coûts du tri des EMR et du bois
 - Le compostage : coûts de la plateforme de compostage
 - Le stockage de déchets non dangereux : coûts de l'ISDND
 - Le traitement des inertes : coûts de gestion, transport et traitement des inertes (déchèteries et professionnels)

DÉFINITION DES DIFFÉRENTS TYPES DE COÛTS

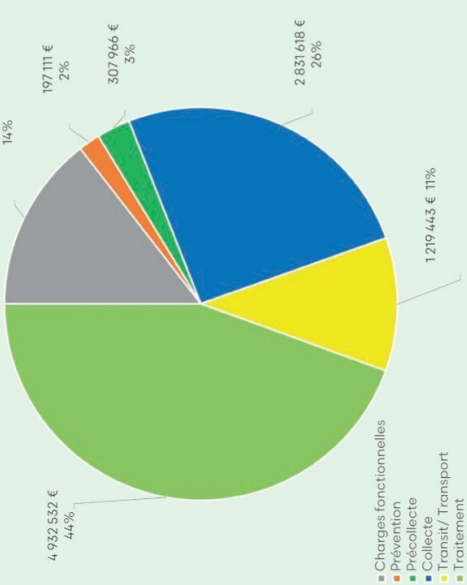
- Coût complet = Somme des charges agréées
- Coût technique = Coût complet - Recettes industrielles
- Coût partagé = Coût technique - Soutiens des sociétés agréées
- Coût aidé = Coût partagé - Aides

La nature des charges

Poste de charges en € HT	2023	2024	Evolution par rapport à 2024 (%)
Charges fonctionnelles	1 494 416	1 607 580	8%
Charge de prévention	183 643	197 111	7%
Charge de pré-collecte	278 102	307 966	11%
Charges de collecte	2 693 763	2 831 618	5%
Charges de transport	1 309 688	1 219 443	-7%
Charges de traitement	4 731 549	4 932 532	4%
Total des charges	10 691 161	11 096 250	4%

RÉPARTITION DES DÉPENSES PAR SERVICE

(exprimé en coût complet - source COMPTACOUT 2024)



En 2024, les charges sont sur une tendance haussière (+4%) principalement liées aux charges de personnel (mise en place de la taxe transport, remplacement d'accidents de travail et arrêts maladies longs). Cette augmentation est contenue par les charges courantes notamment la baisse de certains postes tels que les dépenses d'énergie (électricité, carburant), l'optimisation des dépenses d'entretien du matériels roulants, le décalage de projets dans le temps ou la non réalisation de certains projets. Les charges fonctionnelles, composées des charges de structure et de communication, sont sur une tendance haussière (+8%) en particulier les charges de structure (+10%). Les charges de communication sont en diminution (-8%) au bénéfice de la prévention (+7%) pour un montant total équivalent à celui de 2023 (cf. focus communication/prévention). Les charges de pré-collecte augmentent avec l'amortissement des équipements acquis dans le cadre du nouveau schéma de collecte qui se déploie progressivement sur le territoire. Globalement, le montant des charges de collecte et de transport sont stables entre 2023 et 2024 bien que les premières sont en augmentation (+5%) par rapport aux secondes (-7%) (clé de répartition). Les charges de traitement sont sur une tendance haussière (+4%) en particulier le poste le tri et conditionnement lié à l'augmentation des tonnages emballages (+8%), le reste des postes étant stables voire en diminution. En 2024, les charges liées au stockage des déchets (2 850 416€) et de collecte (2 831 618€) sont équivalentes.

La nature des produits

Poste de produits en € HT	2023	2024	Evolution par rapport à 2023 (%)
Produits industriels dont :	771 111	995 207	29%
Vente de produit	641 282	830 324	29%
Prestations à des tiers	117 100	139 383	19%
Autres produits	12 729	25 500	100%
Soutiens	1 485 762	1 464 696	-1%
Aides dont :	320 545	276 747	-14%
Reprise des subventions d'investissement	320 545	276 747	-14%
Subventions de fonctionnement	0	0	/
TOTAL PRODUITS	2 577 418	2 736 650	6%
Facturation usagers	338 797	370 886	9%



En 2024, les produits sont sur une tendance haussière (+6%) par rapport à 2023.

Les ventes de produits englobent une augmentation générale (29%). Elle concerne principalement les reprises de matériaux avec la signature de nouveaux contrats (tarifs plus avantageux et changement de rythme de facturation à l'origine de recettes supplémentaires), mais également les ventes de compost avec la mise à jour des tarifs au 01/01/24 (création de nouvelles tranches et tarification par zone de transport).

Les prestations à des tiers sont en hausse et sont liées à la facturation des biodéchets de sur la plateforme de compostage et des DIB sur l'ISDND. Les autres produits fluctuent en fonction des cessions de biens chaque année.

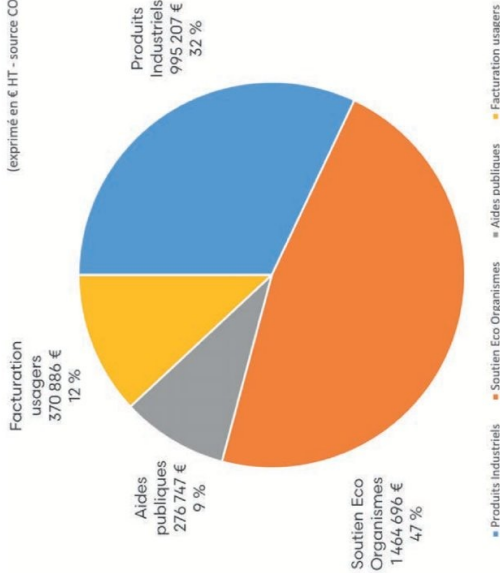
Les soutiens (des éco-organismes) sont stables en raison du décalage des soutiens emballages pour la 2ème année consécutive, recette ponctuelle liée à l'atteinte des performances de tri fixées dans le contrat prenant fin en 2024.

Les aides sont sur une tendance baissière en raison de la fin d'amortissement de certaines subventions d'investissement.

La facturation usagers (professionnels) est en augmentation suite à la fermeture de la déchèterie Gros Véhicule de Saint André de Sangon en mars 2024 avec un report des professionnels sur la déchèterie Gros Véhicule d'Aspiran, ainsi que la facturation à la marge de la mise à disposition de points d'apports volontaires dans le cadre de convention.

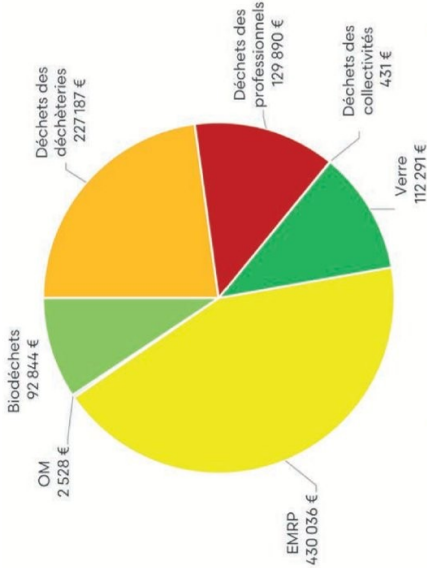
RECETTES ISSUES DE LA VALORISATION PAR FLUX DE DÉCHETS

(exprimé en € HT - source COMPTACOUT 24)

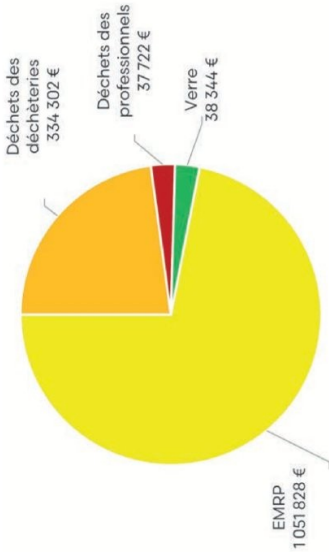


La nature des produits

RÉPARTITION DES RECETTES
(facturation des usagers incluse)
(exprimé en € HT- source COMPTACOUT 2024)

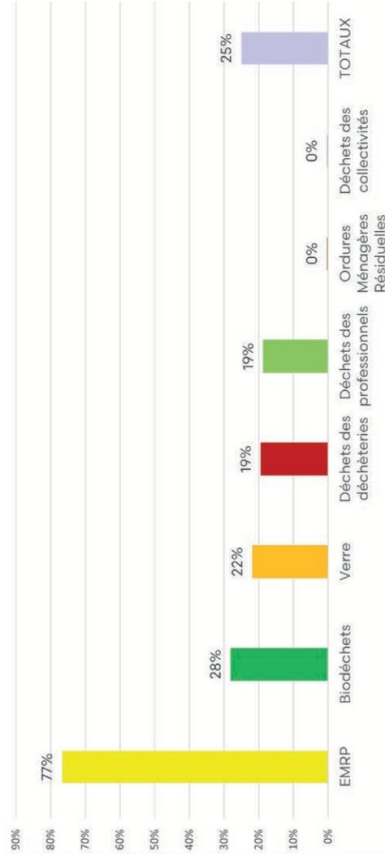


SOUTIENS DES ÉCO-ORGANISMES PAR FLUX DE DÉCHETS
(exprimé en € HT- source COMPTACOUT 2024)



La couverture des charges par les produits, des principaux flux de déchets 2023-2024

(Hors participations des Communautés de communes)

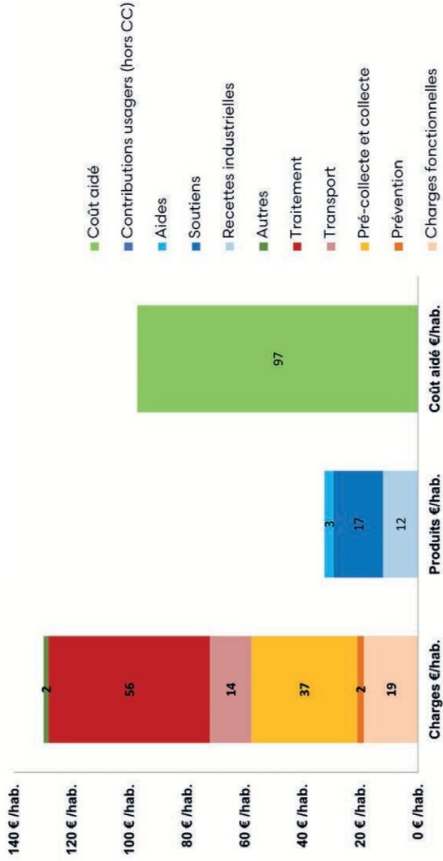


En 2024, le taux de couverture des charges par les produits est de 25%. Il est stable par rapport à 2023 (24%).

Le flux le plus financé reste le flux EMRP (77%), stable par rapport à 2023 (75%) en raison du déplaçonnement des soutiens des emballages. Il est suivi des biodéchets (28%), du verre (22%), des déchets des déchèteries et professionnels (19%).



La répartition des charges, produits et coût aidé en € par habitant



En 2024 :

- Montant total des charges en €/hab. : 130€
- Montant total des produits en €/hab. : 32€ / 37€ (avec redevance spéciale et facturation usagers)
- Taux de couverture des charges par les produits : 25% / 28% (avec redevance spéciale et facturation usagers)
- Coût résiduel (ou coût aidé) en €/hab. : 97€ / 93€
- Financement en €/hab. : 108€



REMARQUE

Le coût aidé permet d'identifier le coût du service : il s'agit du coût restant à la charge de la collectivité.

Il est calculé à partir du total des charges desquelles sont déduites les produits.

Il ne prend pas en compte :

- la facturation des usagers, notamment la facturation des professionnels
- les participations des Communautés de Communes



Evolution des coûts de 2019 à 2024

ÉVOLUTION DES DÉPENSES, RECETTES, COÛT AIDÉ EN € HT



La matrice des coûts permet d'identifier le coût réel du traitement des déchets en distinguant les charges et les produits. Elle permet de calculer différents coûts, notamment le coût aidé en € HT, c'est à dire le coût résiduel à la charge de la collectivité, calculé à partir du total des charges desquelles sont déduites les produits (hors facturation des professionnels).

Entre 2019 et 2024, les dépenses ont augmenté de 39% alors que les recettes seulement de 5%, période marquée par les conséquences de la crise sanitaire et plus récemment de l'inflation et de la crise énergétique.

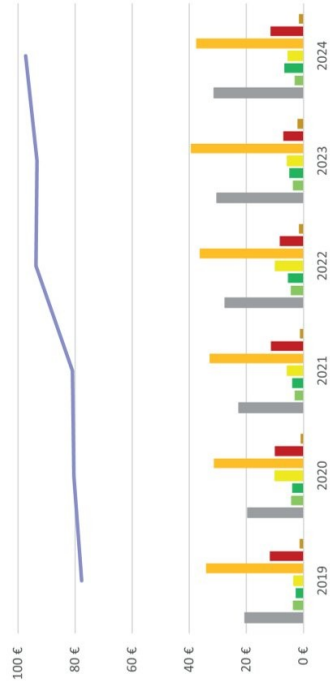
En 2024, le coût aidé s'élève à 8,3 millions alors qu'il était de 6,4 millions en 2019 avec un pallier franchi en 2022.

Avec la facturation des professionnels, il passe à 7,9 millions en 2024.

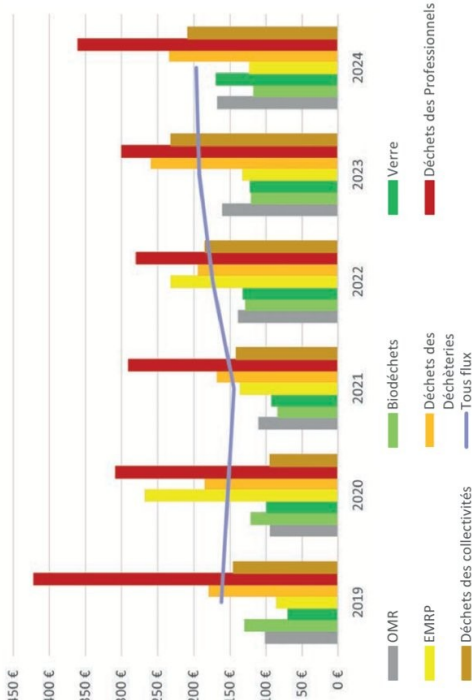
Cette évolution est révélatrice de l'impact du renforcement de la réglementation et de la pression de la fiscalité environnementale (TIGAP) sur le coût du traitement des déchets sur la période étudiée.

Evolution des coûts de 2019 à 2024

ÉVOLUTION DES COÛTS AIDÉ HT/€ PAR HABITANT, PAR FLUX



ÉVOLUTION DES COÛTS AIDÉS HT/€ PAR TONNE, PAR FLUX



Graphiques 2 et 3 : Evolution des € par habitant et des € par tonne



La matrice permet également d'identifier des :

- des coûts par habitant qui est un indicateur de la pression fiscale exercée sur les usagers
- des coûts par tonne qui positionne la collectivité en tant qu'exploitant

La comparaison entre €/habitant et €/tonne doit faire l'objet d'une vigilance notamment dans l'interprétation que l'on peut leur donner.

Analyse des coûts aidés en € HT par habitant entre 2019 et 2024 :

En 2024, les coûts aidés de tous les flux sont sur une tendance haussière (passage de 78€ à 97€/hab.).

Le coût aidé des Ordures Ménagères passe de 21€ à 31€/HT/hab. en lien avec l'augmentation de la TGAP malgré une baisse continue des tonnages depuis 2021, ainsi que celui des Recyclables secs (Verre + Emballages/Papier : passage de 6€ à 12€/HT/hab.) en raison du partage du projet des Extensions de Consignes de Tri (obligatoire au 01/01/23). Le verre enregistre une augmentation plus forte que celle des emballages sur la même période car ces derniers

bénéficient du dé plafonnement des soutiens des Eco Organismes obtenus en 2022 et 2023 pour les performances en matière de tri.

Entre 2019 et 2024, le coût aidé des biodéchets est stable, voire en baisse sur 2024 (3€ HT/hab.). Après une augmentation du coût des déchets de déchèteries (passages de 34€HT à 39€ HT), celui serait sur une tendance baissière en 2024, lien avec la diminution des tonnages suite à la mise en place du contrôle d'accès (38€ HT/hab.). Enfin, le coût aidé des déchets des professionnels est stable (12€/hab.) en raison de la fermeture de la DGV de Saint André de Sangonis, la mise en place du contrôle d'accès en déchèterie ou encore les différentes évolutions de tarifs.

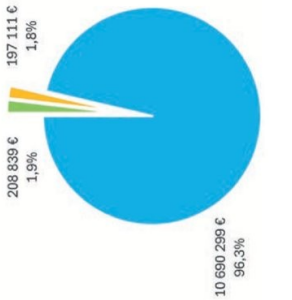
Analyse des coûts aidés en € HT par tonne entre 2019 et 2023 :

Le coût aidé en € par tonne est passé de 162€ à 197€ (+22%). A noter que, les ordures ménagères et les déchets des déchèteries sont sur une tendance baissière alors que les déchets valorisables sont en augmentation et les tonnages de biodéchets stagnent. Le coût le plus élevé concerne les déchèteries professionnelles (360 €/t) en augmentation par rapport à 2023.

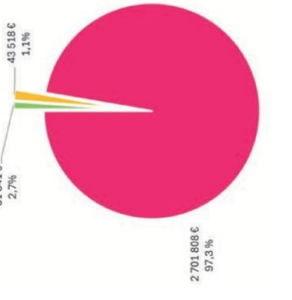
Focus coûts communication et prévention

DECHETS	DEPENSES	RECETTES
Prévention	208 839 €	31 341 €
Communication	197 111 €	43 518 €
Total Prévention / Communication	405 950 €	74 859 €
Total Autres	10 690 299 €	2 701 808 €
TOTAUX	11 096 249 €	2 776 667 €

DÉPENSES



RECETTES



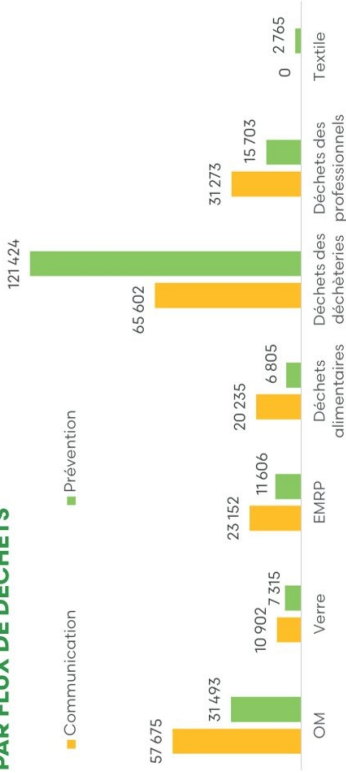
En 2024, le Syndicat consacre 3,7% des dépenses à la communication (208 839€) et à la prévention (197 111€). Les dépenses les plus importantes concernent les flux déchets des déchèteries et ordures ménagères. En complément des publications annuelles, l'accent a été mis sur les déchèteries (campagnes sur respect des agents, suite à agression, informations sur les ouvertures et panneaux d'information), le nouveau schéma de collecte ou encore sur les produits à la vente via des spots radio.

Au niveau de la prévention, les actions sont détaillées pages 28-29 du présent rapport. Dans la maîtrise des coûts, les amortissements et subventions font l'objet de traitements extra-comptables et concernent principalement la prévention avec le bâtiment de la Ressourcerie et les aires de compostage partagées (31 341 €). Les soutiens des éco-organismes concernent la communication (43 518 €).

DÉPENSES DE COMMUNICATION ET DE PRÉVENTION PAR HABITANT ET PAR TONNE

Dépenses	Communication	Prévention
en €	208 839	197 111
en €/habitant	2,4	2,3
en € / tonne	4,9	4,6

RÉPARTITION DES DÉPENSES DE COMMUNICATION ET DE PRÉVENTION PAR FLUX DE DÉCHETS



ÉVOLUTION DES DÉPENSES DE COMMUNICATION ET DE PRÉVENTION 2019-2024



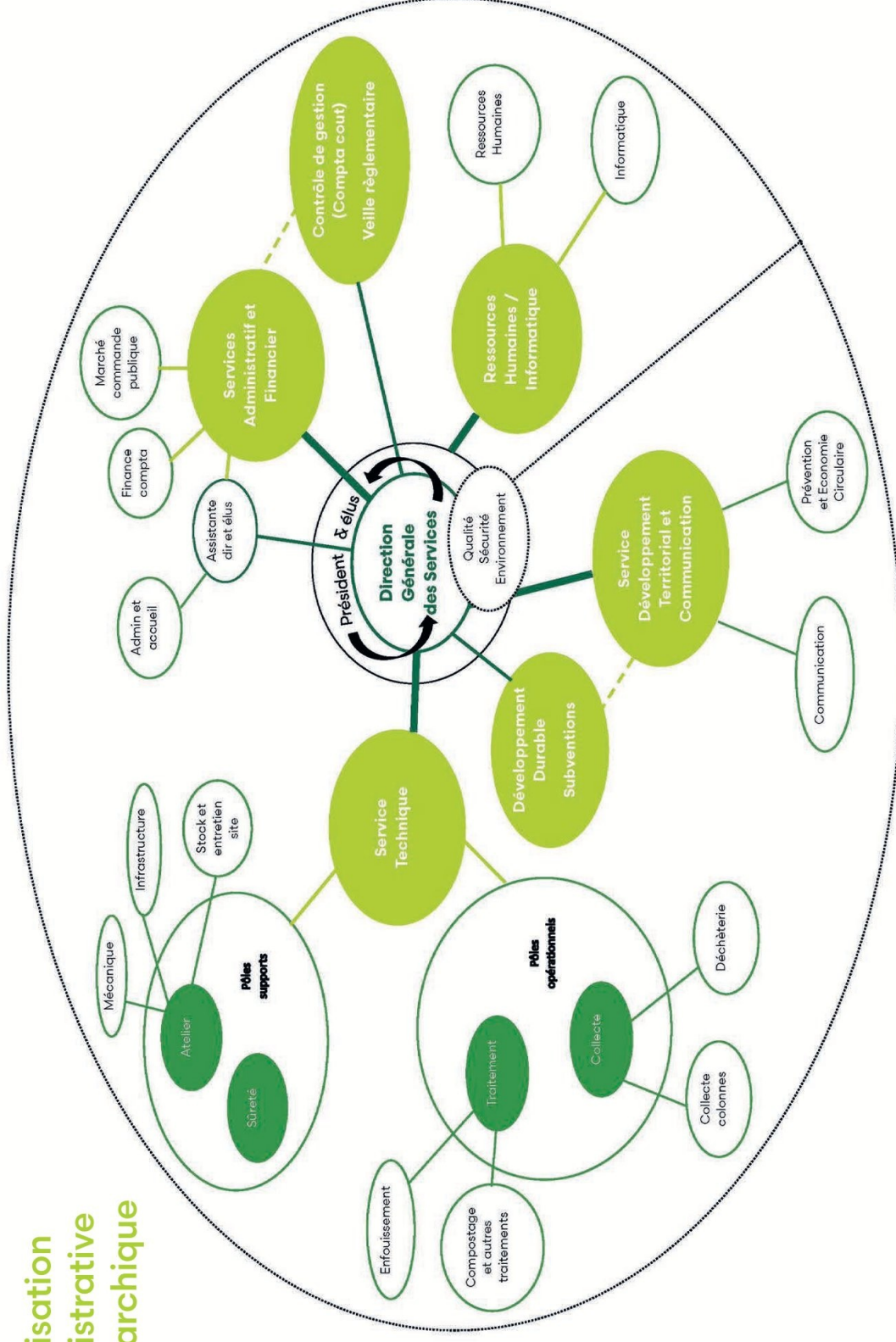
Gouvernance et services



Organisation administrative et hiérarchique

97

AGENTS



Le comité syndical

Il est constitué de quatre élus titulaires et de quatre élus suppléants et représente paritairement les trois communautés de communes.



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU CLERMONTAIS

Membres titulaires

M. Olivier BERNARDI
(Président)
Maire d'Aspiran

M. Claude REVEL
(1er Vice-Président)
Président de la CCC
Maire de Canet

M. Francis BARDEAU
Maire de Nébian

Mme Isabelle SILHOL
Maire de Péret

Membres suppléants

M. Bertrand ALEIX
Elu de Paulhan

Mme Sophie COSTEAU
Maire de Mérifons

M. Patrick-Albert JAURES
Maire de Mourèze

Mme Isabelle LE GOFF
Elue de Clermont-l'Hérault



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LODÉVOIS ET LARZAC

Membres titulaires

M. Ludovic CROS
(3ème Vice-Président)
Elu de Lodève

M. Daniel VALETTE
(4ème Vice-Président)
Maire de Soumont

M. Daniel FABRE
Maire des Plans

M. Jean-Luc REQUI
Président de la CCLL
Maire de Saint-Etienne-de-Gourgas

Membres suppléants

Mme. Danièle JOSEPH
Elue du Bosc

Mme Isabelle PERIGAULT
Maire de Soubès

M. Frédéric ROIG
Maire de Pégaïrolles-de-l'Escalette

M. Jean TRINQUIER
Maire du Caylar



COMMUNAUTÉ DE LA VALLÉE DE L'HERAULT

Membres titulaires

M. Jean-François SOTO
(2ème Vice-Président)
Président de la CCVH
Maire de Gignac

Mme Véronique NEIL (Bureau)
Maire de Pouzols

Mme Martine BONNET
Maire de Puilacher

Mme Marie-Hélène SANCHEZ
Elue de Gignac

Membres suppléants

M. Grégory BRO
Maire de Saint-Bauzille-de-la-Sylve

M. David CABLAT
Maire de Vendémian

M. Daniel REQUIRAND
Maire de Saint-Guiraud

M. Jose MARTINEZ
Maire de Belarga

Les services support

ADMINISTRATIF ET FINANCIER

Le service a pour objectif principal d'assurer la gestion administrative et financière du Syndicat Centre Hérault, hors ressources humaines, dans les domaines suivants :

Administration générale :

- Il assure l'accueil physique et téléphonique, ainsi que la gestion du courrier ;
- Il prépare, organise et suit les réunions ;
- Il rédige et suit les actes administratifs ;
- Il gère les archives.

Finance :

- Il prépare, avec l'ordonnateur, le budget et suit son exécution ;
- Il a en charge la comptabilité : l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses et des recettes ;
- Il établit, en collaboration avec le service gestion de projet, une comptabilité analytique pour identifier et maîtriser les coûts de la gestion des déchets ;
- Il gère la facturation des ventes et prestations de service développées par l'activité du Syndicat ;
- Il assure la régie de recette des ventes de produits (compost et granulats).

Contrat :

- Il conçoit et gère les contrats, en particulier les marchés publics, nécessaires à la mise en oeuvre de la politique du Syndicat Centre Hérault, et suit les subventions associées.

Transversalité :

- Il assure la veille juridique dans ses domaines de compétences ;
- Dans le cadre de la certification, il pilote le processus Finances et Achat ;
- En tant que fonction « support », il assiste et conseille les services du SCH.

DÉVELOPPEMENT DURABLE ET RECHERCHE DE SUBVENTIONS

Créé en fin d'année 2023, ce service dédié au développement durable et à la recherche de subvention, a pour double mission de rechercher tous les financements possibles pour soutenir les différents projets du Syndicat Centre Hérault, ainsi que la mise en oeuvre de réflexion, d'échange et d'actions visant la réduction de notre impact carbone, la protection de l'environnement, la gestion des ressources, la qualité de vie au travail et l'engagement de nos agents.

COMMUNICATION ET DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL

Le service communication et développement territorial du Syndicat Centre Hérault a pour mission de :

- Faire connaître et expliquer la politique de gestion des déchets du SCH à ses interlocuteurs : administrés, scolaires, professionnels, associations, élus et partenaires institutionnels ;
- Mener des actions de prévention des déchets ;
- Elaborer et mettre en oeuvre le Plan Local de Prévention et de Gestion des Déchets Ménagers et Assimilés ;
- Mener de nombreuses séances de travail avec les acteurs locaux et partenaires ;
- Organiser des visites des installations du SCH et mener des interventions en direction des scolaires ;
- Animer les projet de Territoire Zéro Déchet Zéro Gas-pillage, en concertation avec les élus référents «Déchets et économie circulaire»

Les services support (suite)

GESTION DE PROJETS

Le service gestion de projets assure entre autres :

- La prospective : il prévoit la gestion future des déchets sur le territoire du Syndicat Centre Hérault ;
- Le suivi de la conformité réglementaire des sites du Syndicat, la veille réglementaire, les dossiers d'installations Classées pour la Protection de l'Environnement (suivi et réalisation).
- La gestion de projets d'optimisation : extension de l'exploitation de l'ISDND, granulation de bois et compost, etc.
- Le contrôle de gestion et la comptabilité analytique (y compris Compta-coût), coûts des services, etc.
- Le suivi des tonnages des éco organismes (Citeo, Eco-mobilier, etc.)

RESSOURCES HUMAINES

Aux regards des grandes orientations et du quotidien du SCH, le service recherche l'efficacité en garantissant les compétences utiles au fonctionnement actuel et à venir de la collectivité dans le strict respect du cadre législatif et réglementaire et en gérant la vie administrative et professionnelle des agents. Le service se décline en quatre pôles :

- **La gestion des agents** : regroupe la confection des salaires et les relations avec les institutions, la gestion des absences, le suivi des contrats de l'embauche au départ.
- **Les emplois et les compétences** : ont en charge la procédure « recrutement » ainsi que la procédure « formation ».
- **Les relations sociales** : gèrent l'environnement de travail (médecine, hygiène, conditions de travail, Document Unique avec le service QSE, bien-être, ...) l'action sociale, les organismes paritaires, les procédures disciplinaires.
- **Le pôle pilotage** s'assure du bon déploiement des orientations en terme de management et de gestion du changement, prévoit et suit son budget, assure une veille réglementaire et législative.

QUALITÉ SÉCURITÉ ENVIRONNEMENT

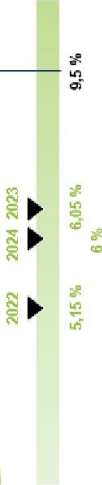
Ce service est le garant de la politique QSE du Syndicat, en assurant le suivi du système QSE et en élaborant un schéma directeur permettant de prendre en compte les objectifs de la Direction, les contraintes du Syndicat Centre Hérault et les demandes des clients. Il met en place les procédures QSE, effectue des audits internes en matière d'application des process et de la réglementation, participe à l'analyse des dysfonctionnements, propose des pistes d'amélioration en lien avec les services, prend en charge la veille réglementaire et technologique, anime l'équipe chargée de mettre en œuvre la démarche QSE, sensibilise les membres du syndicat aux enjeux liés à la QSE et mène une démarche de prévention des risques. Son objectif est l'amélioration continue des services en termes de Qualité, Sécurité et Environnement. Depuis plus de 10 ans, le SCH est engagé dans une démarche ISO 9001 et ISO 14001.

QUATRE GRANDS AXES

1. Gérer le lien social
2. Préserver la motivation et l'implication du personnel
3. Pérenniser les compétences et les savoirs
4. Maintenir la qualité de service

MOYENNE NATIONALE DES COLLECTIVITÉS ÉQUIVALENTE 2024

Taux d'absentéisme



	COMPÉTENCES (Objectif = 80)	QUALITÉ TRAITEMENT RH (Objectif = 90)	BAROMÈTRE AGENT (Objectif = 90)
2024	87,15 %	95,43 %	78,32 %
2023	86,68 %	91,05 %	88,76 %
2022	84,85 %	93,14 %	90,32 %

95,43 % correspond à l'aboutissement de la mise en place du secrétariat des Ressources Humaines



78,32 % correspond à la baisse du baromètre agents dû aux longs arrêts de travail, aux deux reclassements et aux deux mi-temps thérapeutique.

À noter en 2024

- 2 arrêts de travail de plus de 6 mois
- 2 mi-temps thérapeutique
- 2 reclassements
- Nouvelles évaluations professionnelles
- Recentrage du processus de recrutement

Chiffres clés

- 97 agents dont 88 titulaires
- 86,3 % de compétences pourvues
- 90 % agents SST et 95 % formés EPI
- Moins de 1 % d'erreur de traitement (1212 bulletins de salaire, 722 arrêts)

Les services support (suite)

INFORMATIQUE

Le service Informatique est en charge de la maintenance préventive et curative du parc informatique, de l'optimisation et de la fluidification de la circulation des données, de l'optimisation des logiciels et de la messagerie, de la gestion de la sécurité, des E/S et des sauvegardes et de l'assistance aux utilisateurs.

Indicateurs	Cibles	2024
Taux de traitement des sollicitations	90 %	100 %
Taux de respect des délais de traitement en priorité 1	100 %	100 %
Nombre de campagne de changement de mot de passe	1 tous les 2 ans	0
Taux de postes informatiques à jour	100 %	98,51 %
Nombre de plainte liées au débit Internet	N-1 > N	3
Taux de réussite de tests de sauvegardes (1 test / semaine)	100 %	100 %
Nombre d'attaque nécessitant intervention ou vigilance accrue	Constat	2
Temps du DRH passé en informatique	Constat	15,57 %

À noter en 2024

- Attribution marché fibre
- Attribution marché téléphonie
- Départ de l'informaticien à 50% en février 2024, Fonction com- pensée par 15,57% du temps du Directeur des Ressources Humaines.

DEUX GRANDS AXES

FLUIDIFIER :

- Garantir la disponibilité et la per- tinence du matériel « physique » et « logique ».
- Former à l'utilisation (savoir réagir pour limiter les demandes d'interven- tion).
- Informer pour augmenter la confiance dans le système en place.

SÉCURISER ET RESPONSABILISER :

- Protéger les données.
- Protéger la vie (vie privée, écoresponsabilité).
- Protéger la vie juridique.

Le service technique

LE PÔLE COLLECTE

Le pôle collecte est un service opérationnel en charge de :

- L'exploitation des 9 déchè- teries pour les particuliers : ac- cueil des usagers et évacua- tion des déchets
- La collecte des 391 points tri pour la valorisation du verre, des papiers et des emballages.

En complément de l'organisa- tion au quotidien, il porte des projets relatifs à l'évolution technique des équipements et modes d'exploitation, ainsi qu'au développement des col- lectes sélectives et des filières de tri.

LE PÔLE MAINTENANCE

Le pôle Maintenance prend en charge l'ensemble de la maintenance et des contrôles réglementaires :

- Des matériels roulants et non roulants du SCH : engins (broyeurs, cribles, chargeurs, compacteur...), poids lourds, véhicules légers, ponts bas- cules, équipements de com- paction des déchèteries...
- Des infrastructures du SCH : siège, 9 déchèteries, 1 déchè- terie gros véhicules, plate- forme de compostage, instal- lation de stockage des déchets non dangereux (ISDND).

En parallèle, il appuie les pôles Collecte et Traitement dans les choix techniques de leurs projets.

LE PÔLE PROTECTION DES BIENS ET DES PER- SONNES

Ce pôle travaille en lien avec les différents services des forces de l'ordre. Il a pour mis- sion d'assurer la protection des biens et des agents du SCH. Il intervient dans les cas de :

- Vols, tentatives de vols, dé- gradations
- Dépôts sauvages pour constat et facturation
- Conflits et agressions

Il représente le SCH dans les actions menées devant les tribunaux pour ces différents cas.

En parallèle, il organise la ges- tion des vêtements de travail et d'une partie des équipements de protection individuels (EPI) des agents.

Les tarifs 2024



Les tarifs des produits

NOS PRODUITS ISSUS DE MATÉRIAUX RECYCLÉS (1)	0 < Q < 100	Q < 100
Terre végétale criblée	24 € TTC/t	22,20 € TTC/t
Terre végétale criblée et amendée	48,10 € TTC/t	44,40 € TTC/t
Terre de remblai	9,60 € TTC/t	
Tout venant 0/31,5	13,20 € TTC/t	12,90 € TTC/t

- (1) TVA à 20 %
(2) TVA à 10 %
(3) Facturation minimale à 100 kg

NOS PRODUITS ISSUS DE LA PLATEFORME DE COMPOSTAGE (2)	0 < Q < 1	1 < Q < 5	5 < Q < 10t	10 < Q < 50t	50 < Q < 100t	100 t < Q < 150 t	150 t < Q < 200 t
Compost croissance (3)	65 € TTC/t	55 € TTC/t	50 € TTC/t	44 € TTC/t	34 € TTC/t	28 € TTC/t	20 € TTC/t
Compost structurant (3)	65 € TTC/t	55 € TTC/t	50 € TTC/t	40 € TTC/t	30 € TTC/t	24 € TTC/t	
Bois de paillage	25 € TTC/t	20 € TTC/t	16 € TTC/t	13 € TTC/t	10 € TTC/t		

➤ Chargement libre au hangar de vente ou chargement mécanique sur demande.

Les tarifs du service de livraison (à partir de 10 tonnes) (1)

Zone 1 : 78 € TTC	Zone 2 : 90 € TTC	Zone 3 : 108 € TTC	Zone 4 : 126 € TTC
Adissan, Aspiran, Bèlarga, Brignac, Campagnan, Canet, Cazouls-d'Hérault, Ceyras, Clermont l'Hérault, Lieuran-Cabrières, Néblan, Paulhan, Péret, Saint Pargoire, Usclas-d'Hérault.	Cabrières, Gignac, Jonquières, Lacoste, Legamas, Le Pouget, Liausson, Montagnac, Mourèze, Pézenas, Plaisan, Popian, Pouzols, Salasc, St-André-de-San-gonis, St-Bauzille-de-la-Sylve, St-Félix-de-Lodez, St-Guilraud, St-Pargoire, St-Pons-de-Mauchien, St-Saturnin, Tressan, Vendémian, Villeneuve-vette.	Abelhan, Alignan-du-Vent, Aniane, Arboras, Aumelas, Celles, Florensac, Le Bosc, Le Puech, Lodève, Montpeyroux, Octon, Pouzolles, Puéchabon, Roujan, Soubès, St-Guilhem-le-Désert, St-Jean-de-Fos, St-Jean-de-la-Blaquière, Usclas-du-Bosc, Valmasclé, Villeveyrac.	Argelliers, Courmonsec, Courmonterral, Fabrègues, Fozzières, La Boissière, Lauroux, Lavalette, Mérfons, Montarnaud, Murviel-les-Montpellier, Olmet-et-Villecun, Pégaïrolles-de-l'Escllette, Pujols, Soumont, St-Etienne-de-Gourgas, St-Paul-et-Valmalle, St-Privat, Vailhauquès.

Zone 5 : 150 € TTC	Zone 6 : 174 € TTC	Zone 7 : 198 € TTC	Zone 8 : 252 € TTC
Frontignan, Grabels, La Vacquerie, Le Caylar, Le Cros, Les Rives, Magalas, Montpellier ouest, Murviel-les-Béziers, Puimisson, St-Félix-de-l'Héras, St-Michel-d'Alajou, Sète, St-Georges-d'Orques, St-Pierre-de-la-Fage, Villeneuve-les-Maguelone.	Capestang, Cessenon-sur-Orb, Les Matelles, Montady, Romiguières, Roqueredonde, Sorbs, St-Clément-de-Rivière, St-Gély-du-Fesc, St-Mathieu-de-Trévières, St-Maurice-de-Navacelles, St-Nazaire-de-Ladarez.	Ganges, Mauguio, Mudaison, Valfaunès, Vendargues.	Lansargues, Lunel, Mandagout, St-André-de-Majencoules.

Les tarifs des dépôts en déchèterie professionnelle



Forfait au passage		
Cartons		31,20 €
Polystyrène		
Inertes (gravats, terre etc.)		13,32
Bois traité		177,60
Bois non traité (palettes)		130,80
Plâtre		180,00
Végétaux		78,00
Végétaux broyés		48,00
Verre plat		45,60
Non recyclables *		302,60

- Pour les titulaires d'un compte, la facturation est effectuée mensuellement par produit.
- Les professionnels domiciliés hors territoire du Syndicat Centre Hérault peuvent déposer leurs déchets à condition de payer au comptant.
- En cas de dépôt de différents flux de déchets en pesée unique, le prix appliqué sera celui du produit le plus cher avec obligation de trier par produits lors du dépôt.
- L'accès n'est pas possible pour les PL d'un PTAC > 7,5 t ou tout ensemble d'une masse supérieure à 7,5 t.

* prix incluant la TGAP (Taxe Générale sur les Activités Polluantes) en vigueur. Attention : les pare-brise font partie des non-recyclables.



DÉPÔTS GRATUITS

Mobilier éligible «Éco-mobilier» :
pour les professionnels porteurs de la carte Éco-mobilier et pour les particuliers .

Métaux

Le lexique





A

ADEME : Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie

ASQA : Amendement Sélectionné Qualité Attestée

B

Bois : Bois traité non dangereux (panneaux, bois de démolition, d'ameublement, résidus d'exploitation forestière...)

Bois combustible : Bois non traités issus des sous-produits de la transformation du bois brut, bois secs non-traités et non peints, palettes, cagettes, planches...

C

CCC : Communauté de Communes du Clermontais

CLL : Communauté de Communes Lodévois et Larzac

CCVH : Communauté de Communes de la Vallée de l'Hérault

Colonne de tri : matériel permettant la collecte sélective du verre, des EMR, du papier et des TLC. Les colonnes de tri sont regroupées en points tri.

CSR : Combustible Solide de Récupération

D

DASRI : Déchets d'Activités de

Soins à Risques Infectieux : issus des activités de diagnostic, suivi et traitement préventif, curatif ou palliatif dans les domaines de la médecine humaine et vétérinaire : déchets piquants, coupants, tranchants, ne devant en aucun cas être éliminés dans les poubelles classiques.

DDAE : Dossier de Demande d'Autorisation Environnementale

DDS : Déchets Diffus Spécifiques : issus de produits chimiques produits en petite quantité, pour lesquels la limitation de l'impact sur l'environnement, la santé humaine ou les traitements des déchets nécessitent un traitement spécifique. Ils comprennent les Déchets Ménagers Spéciaux, l'huile de vidange, l'huile végétale et les batteries.

Déchets municipaux : concerne les déchets collectés par les communes, les déchets du nettoiement, les déchets de dégrillage de station d'épuration...

DEEE : Déchets d'Équipements Électriques et Electroniques : de composition complexe, essentiellement composés de métaux ferreux et non ferreux, verres, bois, béton, plastiques, composants spécifiques (piles et accumulateurs, tubes cathodiques, cartes électroniques, écrans à cristaux liquide, cartouches, toner...)

Dépôt sauvage : déchets abandonnés clandestinement dans l'environnement, dans des zones

accessibles au public ou Privées, avec ou sans le consentement du propriétaire (dépôt de déchets au pied d'une colonne de tri non remplie par exemple)

DIB : Déchets Industriels Banals : déchets des activités économiques non dangereux et non inertes

DM : Déchets Ménagers : tout déchet dangereux ou non dangereux dont le producteur est un ménage: OMR, encombrants collectés en porte à porte, collectes sélectives et déchets des déchèteries

DMA : Déchets Ménagers et Assimilés : regroupent les déchets issus des ménages et les déchets des activités économiques pouvant être collectés avec ceux des ménages, hors déchets municipaux

DREAL : Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement

E

ECT : Extension des Consignes de Tri

ELA : Emballage Liquide Alimentaire : briques alimentaires

EMRP : Emballages Ménagers Recyclables et Papier: emballages en plastiques (bouteilles et flacons), métaux, briques alimentaires, cartonnets et papier collectés dans la colonne jaune

EPI : Equipement de Protection

Individuelle

FG

FCTVA : Fonds de Compensation pour la TVA

Flux développement : rassemble 5 familles d'emballages : le PET coloré, le PET opaque, les barquettes en PET, les pots ou barquettes en polystyrène et les barquettes multicouches

GM : Gros de Magasin : petits papiers, déchirés, chiffonnés, déchiquetés, de mauvaise qualité

IJL

Inertes : déchets qui ne subissent aucune modification physique en cas de stockage (béton, pierres, briques, tuiles, carrelages, terres, déblais, gravats non pollués).

ISDND : Installation de Stockage des Déchets Non-Dangereux (site d'enfouissement situé à Soumont)

JRM : Journaux, Revues, Magazines

LTECV : Loi de Transition Énergétique pour le Croissance Verte

N

Non recyclables : encombrants collectés en déchèterie, ne pouvant faire l'objet d'une valorisation et donc enfouis à l'ISDND



O

Objets réemployables : Objets et mobilier en bon état et réutilisables collectés par la Ressourcerie Cœur d'Hérault

OMR : Ordures Ménagères Résiduelles : déchets des ménages restant après la collecte sélective et collectés dans les bacs gris

P

PE-PP : bouteilles, flacons, pots et barquettes en mélange, en polyéthylène haute densité (PE) et polypropylène (PP)

PETc : Polyéthylène Téréphtalate coloré : bouteilles et flacons en plastique transparent et brillant (bouteilles d'eau, etc.)

V

Végétaux : Déchets organiques des parcs et jardins : tonte de gazon, taille de haies, feuilles mortes...

Activités Polluantes : taxe due par les entreprises dont l'activité ou les produits sont considérés comme polluants

TI : Tarification Incitative consiste à faire payer les usagers du service de gestion des déchets selon les quantités qu'ils produisent

TLC : Textile, Linge de maison, Chaussures des ménages collectés dans les colonnes de tri

TEOM : Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères

TZDZG : Territoire Zéro Déchet Zéro Gaspillage : appel à projet lancé en 2014 et 2015 par le Ministère en charge de l'environnement et porté par l'ADEME
t : Tonnes = 1000 kg

Synthèse

Synthèse

77 communes - 3 Communautés de communes

85 537 habitants (+ 2,1%)

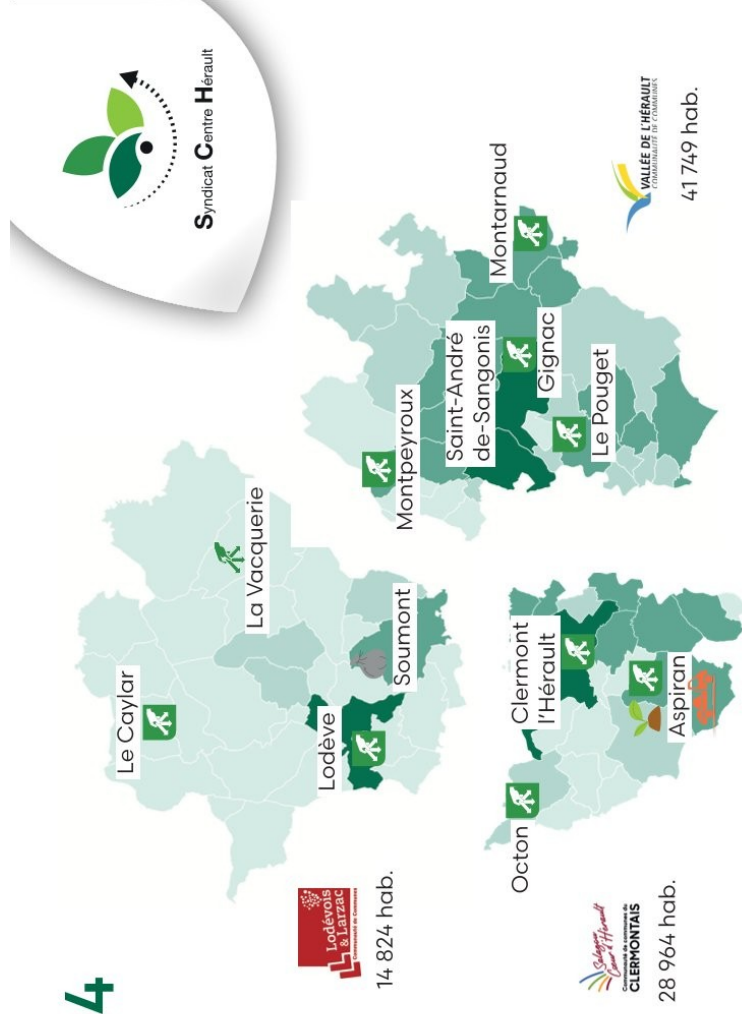
97 agents

RÉPARTITION DES COMPÉTENCES

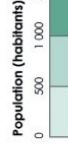
- **Communes** : propriété dont dépôts sauvages.
- **Communautés de communes** : collecte des poubelles grises, des bacs verts, des colonnes à déchets alimentaires et des bacs jaunes.
- **Syndicat Centre Hérault** : prévention, collecte en apport volontaire (points tri et déchèteries) et traitement (broyage, compostage, concassage, transfert vers les filières appropriées et enfouissement).

ÉVÈNEMENTS MARQUANTS

- Janvier** : Le Syndicat Centre Hérault engage une étude stratégique afin d'anticiper l'avenir de l'ISDND.
- Février** : Nouvelle organisation de collecte, 16 communes concernées : Aspiran, Bélarg, Campagnan, Canet, Fontès, Paulhan, Plaisan, Popian, Le Pouget, Pourzals, Puillacher, Saint-Bauzille-de-la-Sylve, Saint-Pargoire, Tressan, Usclas-d'Hérault et Vendémian.
- Juin** : Visite du ministre de l'Agriculture du Liban sur la plateforme de compostage.
- Août** : Visite du Préfet de l'Hérault et du sous-préfet.
- Septembre** : Obtention de l'agrément sanitaire pour la plateforme de compostage.
- Octobre** : Fermeture exceptionnelle des déchèteries en soutien aux agents avertis.



LÈGENDE



- | | |
|---|------------------------------|
|  | Déchèterie classique |
|  | Déchèterie mobile |
|  | Déchèterie professionnelle |
|  | Plateforme de compostage |
|  | Site d'enfouissement (ISDND) |
|  | Centre de tri |

3 GRANDS OBJECTIFS

- **Réduire de 15 %** la production de Déchets Ménagers et Assimilés (DMA) par rapport à 2010 avant 2030. **576 kg/hab. en 2024 (objectif : 572 kg/hab.)**
- **Composter ou recycler 65 %** des DMA et déchets professionnels avant **2025, 50,8 % de valorisation en 2024 (objectif : 65%)**
- **Réduire l'enfouissement** des DMA et déchets professionnels avant 2025. **20 745 tonnes enfouies en 2024**

PRÉVENTION

Grand public

18 aires de compostage partagé
5 kits de couches lavables prêtés
42 visites des sites
3 stands

Facebook : 1 643 abonnés, 154 publications, 470 000 vues

Instagram : 799 abonnés, 109 publications, 142 000 vues

LinkedIn : 248 abonnés, 18 000 vues

Scolaires

2209 élèves sensibilisés

41 interventions en classe

Eco-événements

15 428 gobelets prêtés

Elus

3 rencontres organisées

INDICATEURS FINANCIERS

Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP)

59 € / tonne

Taux de couverture des charges par les produits

25%

Coût aidé 97 € HT / hab. dont :

Ordures Ménagères Résiduelles 31 € HT / hab.

Déchets compostables

3 € HT / hab.

Verre, Papier et Emballages

12 € HT / hab.

Déchèteries classiques

38 € HT / hab.

Déchets professionnels

12 € HT / hab.

Déchets des collectivités

1 € HT / hab.

COLLECTE ET TRAITEMENT

44 080 t, 526 kg/hab.

DE DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS (DMA)

collectés sur le territoire (-0,19 %)

Porte à porte

Ordures Ménagères Résiduelles : 14 277 t
soit 173 kg/hab. (-7 %)

> Enfouissement ISDND *

Déchets alimentaires : 2 285 t

soit 27 kg/hab. (-13 %)

> Compostage et couverture sur l'ISDND *
pour les refus de criblage

Emballages et papiers : 1062 t

soit 12 kg/hab. (pop.totale),

soit 50 kg/hab. (sur communes concen-
nées par le nouveau service de collecte)
> Centre de tri OEKOTRI

Total : 17 625 t soit 212 kg/hab. (-3 %)

Points tri : 404 (+13)

Ordures Ménagères Résiduelles : 515 t
soit 6 kg/hab. (pop.totale),

soit 50 kg/hab. (sur communes concen-
nées par le nouveau service de collecte)
> Enfouissement ISDND *

Emballages et papiers : 3 196 t

soit 37 kg/hab. (-4 %)

soit 50 kg/hab. (sur communes concen-
nées par le nouveau service de collecte)
> Centre de tri OEKOTRI

Emballages en verre : 3 415 t

soit 40 kg/hab. (-1,27 %)

> Centre de tri OI Manufacturing

Textile, linge et chaussures

248 t soit 3 kg/hab. (+33 %)

> Réemploi ou valorisation matière

Total : 7375 t soit 86 kg/hab. (-2 %)

Déchets municipaux

673 t soit 8 kg/hab. (-9 %)

> Enfouissement sur ISDND *

Déchèteries classiques : 9

Inertes : 4 220 t

soit 50 kg/hab. (+5 %)

> Concassage et couverture ISDND

Végétaux : 3 975 t

soit 47 kg/hab. (+20%)

> Compostage et couverture sur
l'ISDND pour les refus de criblage

Bois combustible : 189 t

soit 2 kg/hab. (+3 %)

> Valorisation énergétique

Non recyclables : 3 108 t

soit 37 kg/hab. (+6 %)

> Enfouissement ISDND

Objets réemployables : 142 t

soit 2 kg/hab. (+59 %)

> Réemploi

Bois : 1 501 t soit 18 kg/hab. (+5 %)

Carton : 876 t soit 10 kg/hab. (+7 %)

Mobilier : 1 952 t soit 23 kg/hab. (+15 %)

Plâtre : 273 t soit 3 kg/hab. (0 %)

Métaux : 894 t soit 11 kg/hab. (+2 %)

Polystyrène : 12 t soit 0,14 kg/hab. (0 %)

Déchets chimiques : 360 t (+13 %)

Électriques : 888 t, soit 11 kg / hab

(+12%)

Menuiseries (nouveau) : 5 t

> Valorisation matière

Total : 18 407 t soit 220 kg/hab. (+10 %)

Déchèterie professionnelle

Inertes

4 027 t (+26 %)

> Concassage

Végétaux

1 201 t (+19 %)

> Compostage et couverture ISDND
(refus de criblage)

Bois combustible

45 t (-36% %)

> Valorisation énergétique

Non recyclables

726 t (+12 %)

> Enfouissement ISDND

Bois 636 t (+0,9 %)

Carton 101 t (-20 %)

Mobilier 117 t (-0,24 %)

Plâtre 50 t (-45,6 %)

Métaux 26 t (-28 %)

Polystyrène 3 t (0 %)

Verre plat 14 t (180 %)

> Valorisation matière

Total : 6 860 t (+13 %)

* Installation de Stockage de Déchets
Non Dangereux

RÉPARTITION DES DIFFÉRENTS MODES DE TRAITEMENT

RÉEMPLOI
211 T

COMPOSTAGE
5 638 T

ENFOUISSEMENT
19 555 T

VALORISATION ÉNERGÉTIQUE
212 T

AUTRE VALORISATION MATIÈRE
15 613 T